

# Dossier de demande de Permis de Construire

## Projet de Centrale Photovoltaïque de Maripasoula 2

Maître d'Ouvrage:  
**SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE  
DE MARIPASOULA 2**

Adresse de Correspondance :

**EDF RENOUEVABLES FRANCE**  
DIRECTION DÉVELOPPEMENT SUD  
966 AVENUE RAYMOND DUGRAND  
CS 66014, 34060 MONTPELLIER  
mail : [Damien.Laville@edf-re.fr](mailto:Damien.Laville@edf-re.fr)  
Tel : 04 99 13 09 21

Adresse du Demandeur :

**SAS Centrale photovoltaïque de Maripasoula 2**  
Chez EDF Renouvelables France  
Coeur Défense - Tour B  
100 Esplanade du Général De Gaulle  
92932 Paris La Défense Cedex

Région Guyane  
Département de la Guyane (973)  
Commune de Maripasoula - 97370





# Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

<b>Pièces Administratives</b> .....	1
Formulaire de demande de permis de construire.....	2 à 7
Bordereau de dépôt des pièces jointes.....	7 à 9
Déclaration des éléments du calcul des impositions .....	10 à 11
Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France .....	12 à 13
Extrait K-BIS EDF Renouvelables France.....	14
Extrait K-BIS SAS Centrale Photovoltaïque de Maripasoula 2.....	15
Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....	16
<b>PC 1 - Plan de situation du projet</b> .....	17
Localisation générale de la centrale photovoltaïque.....	18
Vue aérienne .....	19
Plan cadastral du foncier concerné par le projet .....	20 à 21
<b>PC 2 - Plans de masse des constructions</b> .....	23
Plan de masse général du projet - Etat Existant.....	24
Plan de masse général du projet - Etat Projeté .....	25
Plans de masse du projet - Etat Projeté .....	26 à 30
<b>PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction</b> .....	31
Plan de localisation de la Coupe AA' et BB' .....	32
Coupe AA' - Etat existant et état projeté .....	33
Coupe BB' - Etat existant et état projeté .....	34
Coupe CC' - Etat existant et état projeté .....	35
Coupe DD' - Etat existant et état projeté .....	36
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	37
Coupe du poste de livraison .....	38 à 39
Coupe du poste de transformation .....	40
Coupe du container de stockage .....	41
<b>PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet</b> .....	43 à 46
<b>PC 5 - Plans des façades et des toitures</b> .....	47
Plan modèle d'une structure photovoltaïque.....	48 à 49
Plan modèle du poste de livraison .....	50 à 51
Plan modèle du poste de transformation .....	52
Plan modèle du container de stockage.....	53
Plan modèle de la clôture et du portail .....	54
Plan modèle de la citerne.....	55
<b>PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement</b> .....	57
Plan de localisation des points de vue des photomontages.....	58
Photomontages.....	59 à 66
<b>PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche</b> .....	67
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	68
Photographies .....	69 à 70
<b>PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain</b> .....	71
Plan de localisation des points de vue photographiques .....	72
Photographies.....	63 à 76
<b>PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)</b> .....	77



# Pièces Administratives

Demande de Permis de Construire  
SAS Centrale Photovoltaïque  
de Maripasoula 2  
Commune de Maripasoula

## Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire (CERFA 13409\*07)
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager
- Délégation de pouvoir EDF RENEUVELABLES France
- Extrait K-BIS de EDF Renouvelables France
- Extrait K-BIS de la SAS Centrale Photovoltaïque de Maripasoula 2
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des coordonnées du poste de livraison et du poste de transformation

## Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier



**Demande de**  
 **Permis d'aménager**  
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions  
 **Permis de construire**  
 comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

**1 - Identité du demandeur**

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier    Madame     Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

Date : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Centrale photovoltaïque de Maripasoula 2    Raison sociale : Centrale photovoltaïque de Maripasoula 2

N° SIRET : \_\_\_\_\_ en cours d'immatriculation    Type de société (SA, SCI,...) : SAS

Représentant de la personne morale :    Madame     Monsieur

Nom : AUGEIX    Prénom : DAVID

**2 - Coordonnées du demandeur**

Adresse : Numéro : 100    Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B

Lieu-dit : Chez EDF Renouvelables France    Localité : PARIS LA DEFENSE CEDEX

Code postal : 912932 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :    Madame     Monsieur     Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : EDF Renouvelables France (à l'attention de M Damien Laville)

Adresse : Numéro : 966    Voie : Avenue Raymond Dugrand

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : 34060 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0499130921    indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ [Damien.Laville@edf-re.fr](mailto:Damien.Laville@edf-re.fr)

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

**3 - Le terrain**

**3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : Afoumidatsi    Localité : MARIPASOULA

Code postal : 91293 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

**3.2 - Situation juridique du terrain** (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain

Partenarial (P.U.P) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : \_\_\_\_\_

**4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement**

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

**4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés** (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
  - o Contenance (nombre d'unités) : \_\_\_\_\_
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
  - o Superficie (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_
  - o Profondeur (pour les affouillements) : \_\_\_\_\_
  - o Hauteur (pour les exhaussements) : \_\_\_\_\_
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>1</sup> :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>1</sup> :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public
- Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>1</sup> :
  - Création d'un espace public

<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

**4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement**

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui  Non

**4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique**

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

**Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)**

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

**5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**

**5.1 - Architecte**

Vous avez eu recours à un architecte : Oui  Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : Vincent

Numéro : 21 Voie : Rue d'Auteuil

Lieu-dit : Localité : Paris

Code postal : 75016 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : Ile de France

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

**5.2 - Nature du projet envisagé**

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Maripasoula (97370), sur une emprise clôturée d'environ 3,7 hectares.

La centrale sera composée de modules photovoltaïques, reposant sur des structures de support bi-pentes, orientées Est/Ouest. Une structure type atteint une hauteur maximale de 2,08 m.

Le projet comprend également un poste de livraison permettant de centraliser la production électrique, un poste de transformation de l'énergie reposant sur une dalle béton et un container de stockage.

La puissance crête de l'installation est de 4 à 5 MWc. L'électricité produite est destinée à être revendue et à alimenter le réseau public.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

**5.3 - Informations complémentaires**

- Nombre total de logements créés :  dont individuels :  dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :  
Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements : \_\_\_\_\_
- Mode d'utilisation principale des logements :  
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : \_\_\_\_\_
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :  
Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : \_\_\_\_\_
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : \_\_\_\_\_
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol  et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport  Enseignement et recherche  Action sociale   
Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

**5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée**  
Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : \_\_\_\_\_

**5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).**

surfaces de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>4</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>5</sup> (C)	Surface supprimée <sup>6</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>5</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>7</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	56.88	0	0	0	56.88
Surfaces totales (m <sup>2</sup> )	0	56.88	0	0	0	56.88

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.  
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.  
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).  
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

**5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).**

Surface de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destination <sup>8</sup> (C)	Surface supprimée <sup>9</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destination <sup>8</sup> (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.  
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme  
5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme  
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)  
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation  
8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles  
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/18

**5.7 - Stationnement**

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement :  m<sup>2</sup>, dont surface bâtie :  m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) :

**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
- Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis :

**7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom :  Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro :  Voie :

Lieu-dit :  Localité :

Code postal :  BP :  Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :  Division territoriale :

8/18

**8- Informations pour l'application d'une législation connexe**

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

- (informations complémentaires)
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
  - se situe dans les abords d'un monument historique

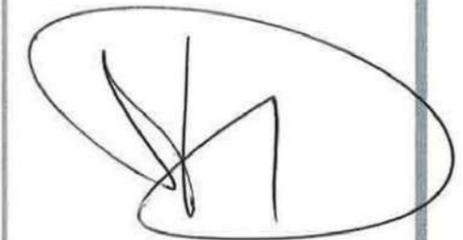
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>8</sup>

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Noumpellier  
Le : 7/06/2021



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

- <sup>8</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
  - vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
  - vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
  - vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

**Pour un permis d'aménager un lotissement :**

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : \_\_\_\_\_

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : \_\_\_\_\_

**Information à remplir par le professionnel sollicité:**

Vous êtes un :  architecte  paysagiste-concepteur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Pour les architectes uniquement :**

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : \_\_\_\_\_

Conseil régional de : \_\_\_\_\_

**Références cadastrales : fiche complémentaire**

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : A H Numéro : 8 9 \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 99270 .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : A H Numéro : 1 7 3 \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 3465579 .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

**Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : 3 564 849 .....**



## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

### 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. <b>L'accord du gestionnaire</b> du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. <b>Une notice complémentaire</b> indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

#### Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. <b>L'étude d'impact</b> actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

#### Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. <b>La copie de l'agrément</b> [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. <b>L'analyse</b> de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

#### Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. <b>Le récépissé</b> de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. <b>Le bilan de la concertation</b> et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

#### Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :**

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :**

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
---	---------------

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<b>Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :</b>	
<input type="checkbox"/> PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :</b>	
<input type="checkbox"/> PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC44. <b>Le dossier</b> de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France



## Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

### Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

**1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction**  
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : ..... **56.88** m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : ..... m<sup>2</sup>  
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : ..... m<sup>2</sup>

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

#### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?  
 Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? .....m<sup>2</sup>      Quel est le nombre de logements existants ? .....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m<sup>2</sup>

#### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		56.88	0
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

#### 1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....  
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... m<sup>2</sup>.  
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....  
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....  
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....  
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... **22379** m<sup>2</sup>.

#### 1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?  
 Oui  Non

#### 1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?      Oui  Non   
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?      Oui  Non

### 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.  
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ?      Oui  Non   
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :  
 La superficie de votre unité foncière : ..... m<sup>2</sup>.  
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : ..... m<sup>2</sup>.  
 La valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre : ..... €/m<sup>2</sup>.  
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m<sup>2</sup>) (17) : ..... m<sup>2</sup>.  
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : .....

### 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 <sup>e</sup> alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

**4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

**5 - Autres renseignements**

*(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)*

---

**Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception**

Nouvelle adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Si le déclarant habite à l'étranger :** Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

---

Date \_\_\_\_\_

Nom et Signature du déclarant  
David AUGÉIX

**4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

**5 - Autres renseignements**

*(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)*

---

**Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception**

Nouvelle adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

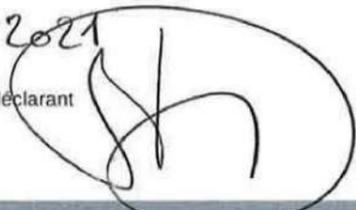
Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Si le déclarant habite à l'étranger :** Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

---

Date 7/06/2021

Nom et Signature du déclarant  
David AUGÉIX 

**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU DIRECTEUR REGION SUD ET OUTRE-MER**

**EXTRAIT**

Je soussigné, Nicolas Couderc, agissant en ma qualité de Directeur France en charge des activités terrestres de la société EDF Renouvelables, dûment habilité par délégation de pouvoirs et de responsabilité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 933 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Société(s) dont EDF Renouvelables France est Présidente et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

J'ai décidé de vous déléguer, dans le cadre de vos attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de mes pouvoirs. En votre qualité de Directeur Région Sud<sup>1</sup> et Outre-mer<sup>2</sup> concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France, vous êtes responsable au sein des Sociétés Rattachées du développement et de la mise en œuvre des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés en région Sud de la France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer (Corse et Outre-mer constituent conjointement les « Zones Non Interconnectées » ou « ZNI ») (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, vous disposez des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous votre autorité, notamment dans les agences de développement relevant de la Direction Région Sud et Outre-mer, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Strasbourg, Limonest,
- (ii) l'organisation des Projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation, et ce dernier en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,
- (iii) la compétence de maître d'ouvrage des Projets en phase de construction développés par EDF Renouvelables France et ce, en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,

les responsabilités (ii) et (iii) prenant fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France.

<sup>1</sup> La Région Sud étant définie par l'ensemble des départements suivants : 01, 03 à 07, 09, 11 à 13, 15, 19, 2A, 2B, 23, 24, 26, 30 à 34, 38, 40, 42, 43, 46 à 48, 63 à 66, 69, 73, 74, 81 à 84 et 87.

<sup>2</sup> L'Outre-mer étant défini par les territoires suivants : l'ensemble des DROM et des COM.

Pour l'exercice de ces missions, je vous délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, en région Sud de la France métropolitaine, en Outre-mer et sur le périmètre des activités qui vous sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables au groupe EDF Renouvelables et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que vous devrez respecter et faire respecter** :

[...]

**2. Concernant les pouvoirs d'action en justice :**

- Agir, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégués, devant toutes juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous votre autorité ;

**3. Concernant les fonctions de représentation :**

- Représenter chacune des Sociétés Rattachées, en coordination avec le Pôle Relations Institutionnelles d'EDF Renouvelables, auprès de l'État, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toutes sociétés, établissements, associations, syndicats, groupements ou organismes divers dont l'activité rentre dans vos missions de développement sur votre territoire ;

- Représenter EDF Renouvelables France dans sa fonction de Présidente de(s) société(s) de projet dont l'activité entre dans vos missions de développement sur votre territoire ; à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégués, toutes les décisions au nom des Sociétés Rattachées dans les limites visées dans la présente délégation.

**4. Concernant les Projets :**

- Sur le territoire de la Région Sud et Outre-mer, prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
  - o obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement et la construction des Projets ; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable ;
  - o signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;
  - o négocier et signer toute demande de PTF (proposition technique et financière) et toute PTF relative à l'accès aux réseaux de transport et de distribution et engager l'acompte dû ;
  - o négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables, notamment les promesses de bail, les accords de prestations de services portant sur la prospection

foncière et les baux ;

- répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets
- répondre à tout appel d'offres engageant la définition du prix de vente de l'électricité ou la rentabilité des projets, seul ou en groupement, après accord de la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France ;
- mettre en œuvre les actions pour assurer la sûreté des Projets, en coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables en phase de construction, en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les Projets ; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site ;
- pour les Projets validés par le Comité d'Engagement du groupe EDF Renouvelables et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables et en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France, négocier et signer tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;

- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

[...]

\*  
\*\*

D'une façon générale et aux effets ci-dessus :

- Subdéléguer, avec mon accord, une partie de vos pouvoirs à vos collaborateurs pourvus de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, ceci sans faculté de subdélégation ;
- Déléguer votre signature ;
- Désigner l'un de vos collaborateurs pour vous remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du délégataire à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur Région Sud et Outre-mer concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France.

[...]

La présente délégation se substitue à compter du 1er avril 2021 à celle signée le 23 janvier 2019.

Bon pour délégation de pouvoirs et de responsabilités



Nicolas Couderc  
16 avr. 2021

Nicolas COUDERC  
Directeur France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités



David Augeix  
20 avr. 2021

David AUGEIX  
Directeur Région Sud et Outre-mer

**ANNEXE DELEGATION DE POUVOIRS ET RESPONSABILITES AU DIRECTEUR  
REGION SUD ET OUTRE-MER**

**LIMITES D'ENGAGEMENT**

	<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>SEUILS</b>
<b>PROJETS</b>	Demande de PTF (proposition technique et financière), PTF et paiement de l'acompte	1 Meur par acte
	Maîtrise foncière (y compris promesse de bail, accords de prestation idoines, baux)	1 Meur par acte
	Contrats de travaux, fourniture, services, Commande d'exécution, Dépenses	1 Meur par acte
	Contrats de prestation de services de développement, Dépenses	50 Keur par commande
<b>ACHATS TERTIAIRES</b>	Contrats, Commandes, Dépenses	50 Keur par commande

**Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre**

4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Code de vérification : GtjDTI57BA  
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 20 avril 2021

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	20/02/2001
Dénomination ou raison sociale	<b>EDF Renouvelables France</b>
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	100 500 000,00 Euros
Adresse du siège	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Durée de la personne morale	Jusqu'au 20/02/2100
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

Dénomination	EDF Renouvelables
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du G1 de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

**Commissaire aux comptes titulaire**

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

**SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION**

- Mention n° 44082 du 10/08/2020

Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

Adresse de l'établissement	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activité(s) exercée(s)	La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'a l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
Date de commencement d'activité	05/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Rodez  
R.C.S. Aix-en-Provence

**Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre**

4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

R.C.S. Marseille  
R.C.S. Tarascon  
R.C.S. Toulouse  
R.C.S. Béziers  
R.C.S. Montpellier  
R.C.S. Nantes  
R.C.S. Saint-Nazaire  
R.C.S. Mende  
R.C.S. Strasbourg  
R.C.S. Lyon  
R.C.S. Le Havre  
R.C.S. Pointe-à-Pitre

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

- Mention du 10/09/2002  
- Mention du 13/01/2003

Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -  
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE DU MIDI SARL  
(RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison, le poste de transformation

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m <sup>2</sup> )	Surface des constructions (m <sup>2</sup> )	Adresse Lieu-Dit
Poste de livraison	AH 173	3465579	23,92	AFOUMIDATSI
Poste de transformation			18,18	
Container de stockage	AH 89	99270	14,78	
	<b>TOTAL</b>	<b>3564849</b>	<b>56,88</b>	

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m <sup>2</sup> )	Adresse Lieu-Dit
Structures photovoltaïques	AH 89	99270	AFOUMIDATSI
	AH 173	3465579	
	<b>TOTAL</b>	<b>3564849</b>	

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison, du poste de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGG)
		Longueur	Largeur	Hauteur	
Poste de livraison	AH 173	9,2	2,6	3,3	100
Poste de transformation		9,42	1,93	2,96	100
Container de stockage	AH 89	6,06	2,44	2,6	98

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

# *PC1 - Plan de situation du terrain*

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



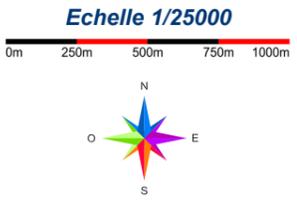
**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Demande de Permis de Construire**  
**SAS Centrale Photovoltaïque**  
**de Maripasoula 2**  
**Commune de Maripasoula**

**Localisation générale**  
**du projet**

**Légende**

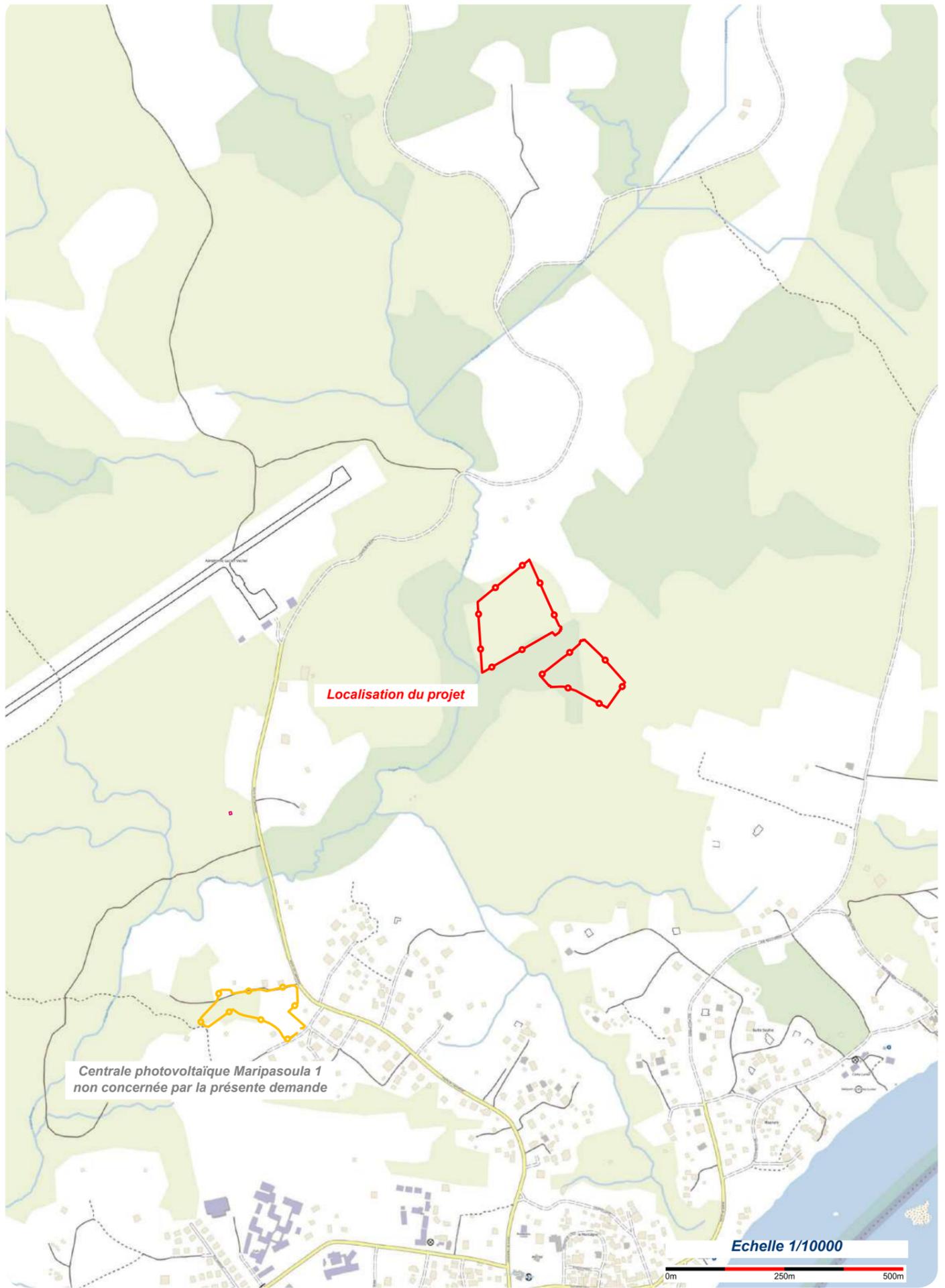
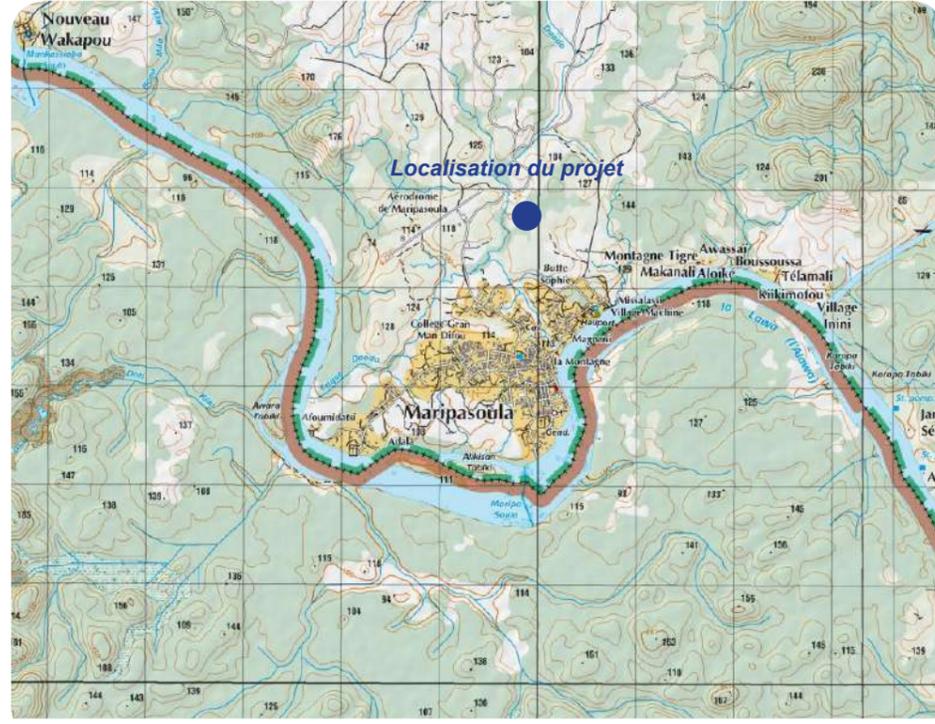
- Localisation du projet
- Emprise du projet



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS

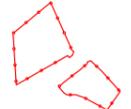
**EDF**  
 renouvelables  
 EDF Renouvelables France  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



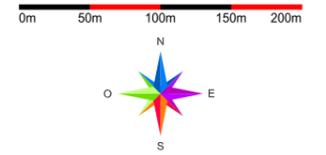


Vue aérienne

Légende

 Emprise clôturée  
du projet

Echelle 1/5000



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

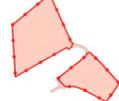


EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Demande de Permis de Construire**  
**SAS Centrale Photovoltaïque**  
**de Maripasoula 2**  
**Commune de Maripasoula**

**Plan cadastral du foncier**  
**concerné par le projet**

**Légende**

-  Foncier Concerné par le permis de construire
-  Limites de la parcelle concernée
-  Limites parcellaires
-  Limites de section
-  Voie existante
-  Bâtiment existant
-  Emprise du projet

**Echelle 1/20 000**

0m 500 1000 m



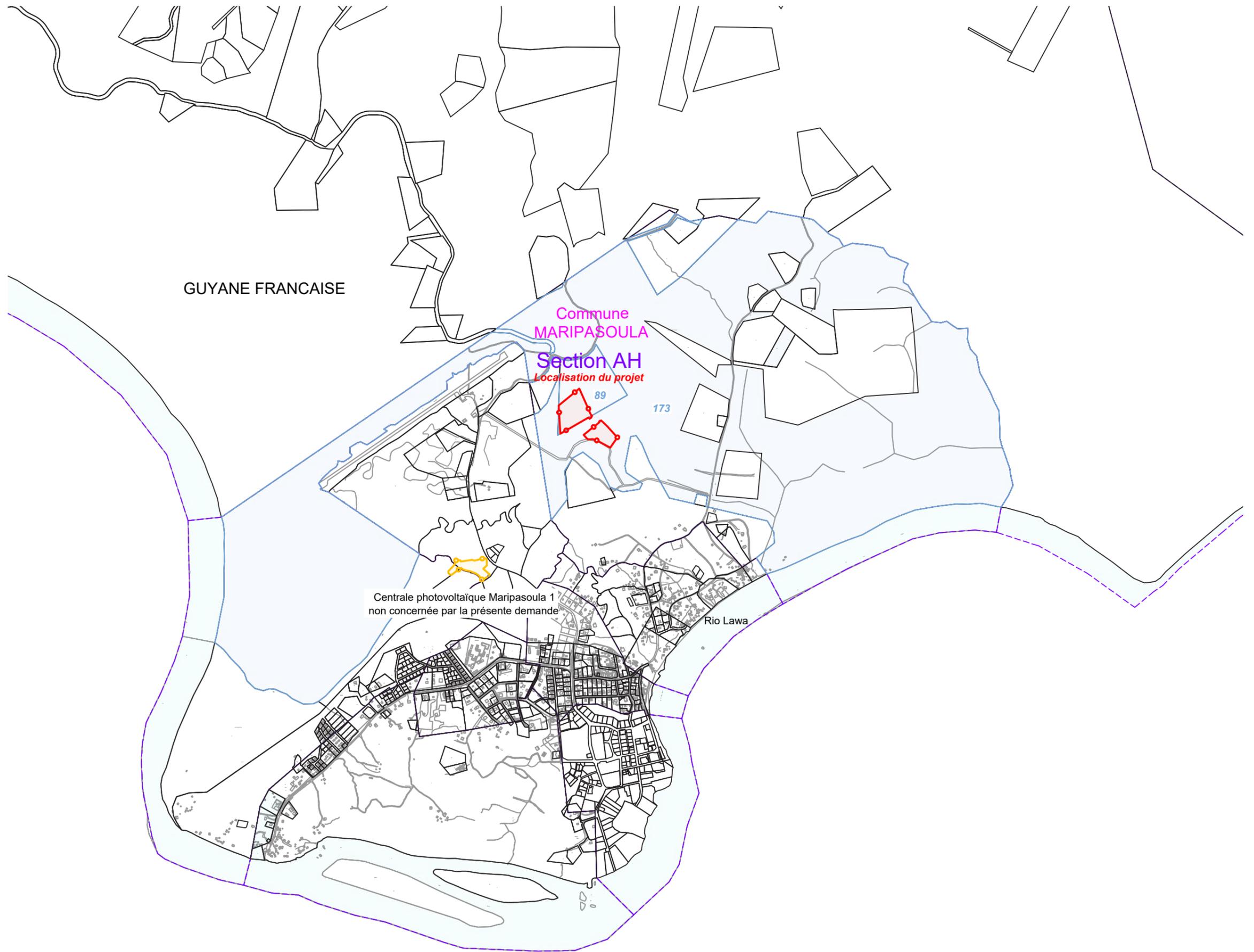
**Architecte**

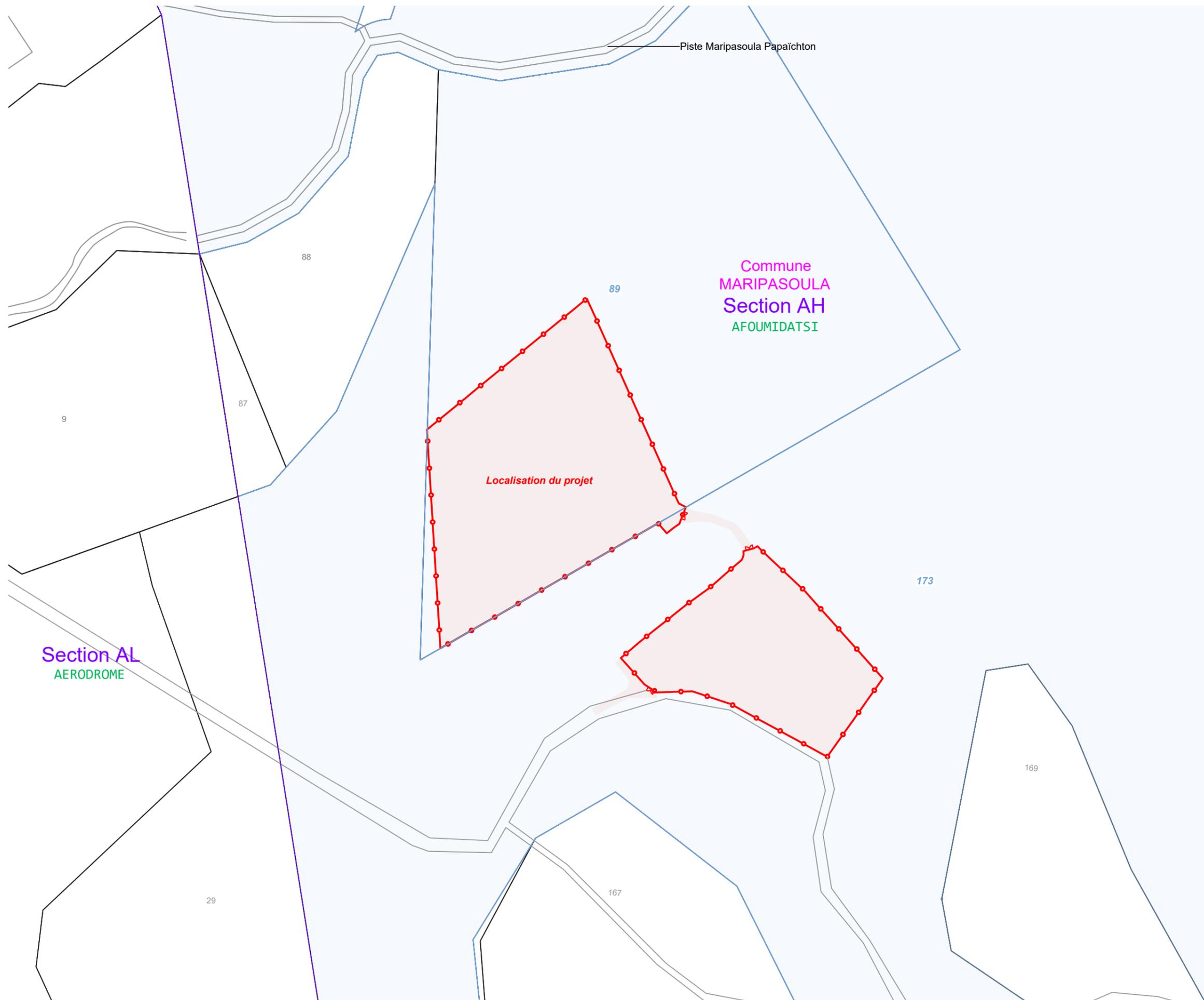
**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier





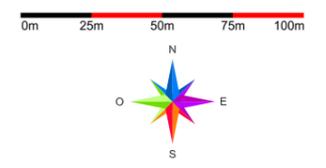
**Demande de Permis de Construire**  
**SAS Centrale Photovoltaïque**  
**de Maripasoula 2**  
**Commune de Maripasoula**

**Plan cadastral du foncier**  
**concerné par le projet**

**Légende**

- 89 Foncier Concerné par le permis de construire
- Limites de la parcelle concernée
- Limites parcellaires
- Limites de section
- Voie existante
- Emprise du projet

**Echelle 1/2500**



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



Contenu

- Plan de masse général du projet  
Etat Existant

- Plan de masse général du projet  
Etat Projeté

- Plan de masse du projet en limite  
Nord

- Plan de masse du projet en limite  
Ouest

- Plan de masse des entrées du site,  
du poste de livraison et du poste de  
transformation

- Plan de masse du projet en limite Sud

## PC2 - Plans de masse des constructions

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Demande de Permis de Construire**  
**SAS Centrale Photovoltaïque**  
**de Maripasoula 2**  
**Commune de Maripasoula**

**Plan de masse**  
**général du projet**  
**Etat Existant**

**Légende**

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165 Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- Emprise clôturée du projet
- === Chemin existant
- Courbe de niveau

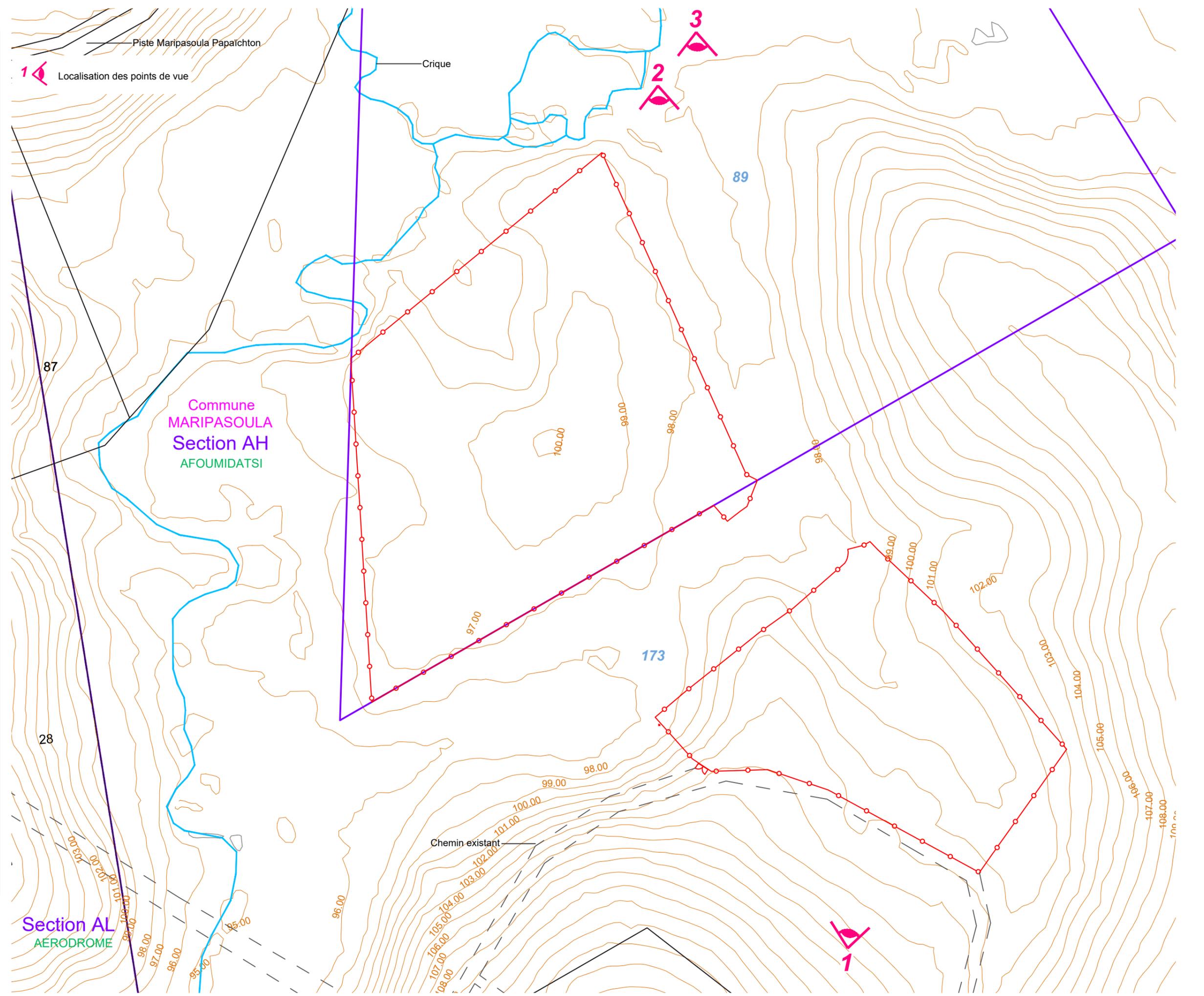
**Echelle 1/1500**



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

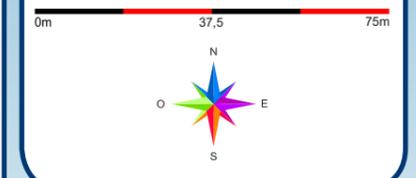


**Plan de masse  
 général du projet  
 Etat Projeté**

**Légende**

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165 Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- === Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Noues - Largeur 1m  
 Profondeur 1m
- Courbe de niveau

**Echelle 1/1500**

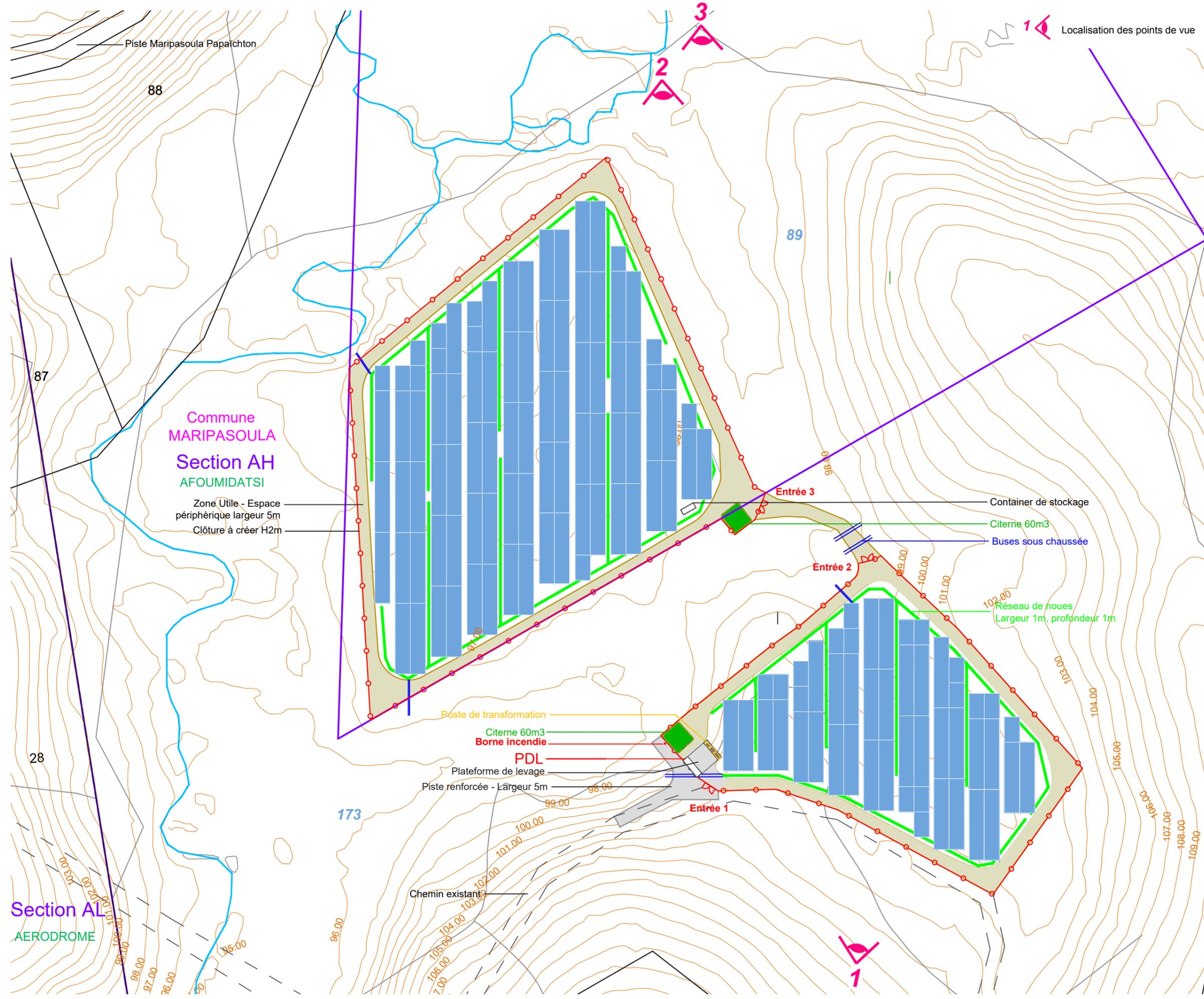


**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF renouvelables**  
 EDF Renouvelables France  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier

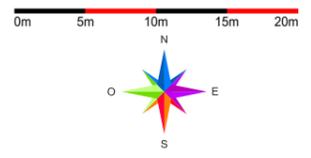


**Plan de masse**  
**du projet en limite Nord**

**Légende**

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Espace périphérique
- Noues - Largeur 1m  
Profondeur 1m
- Courbe de niveau

**Echelle 1/500**

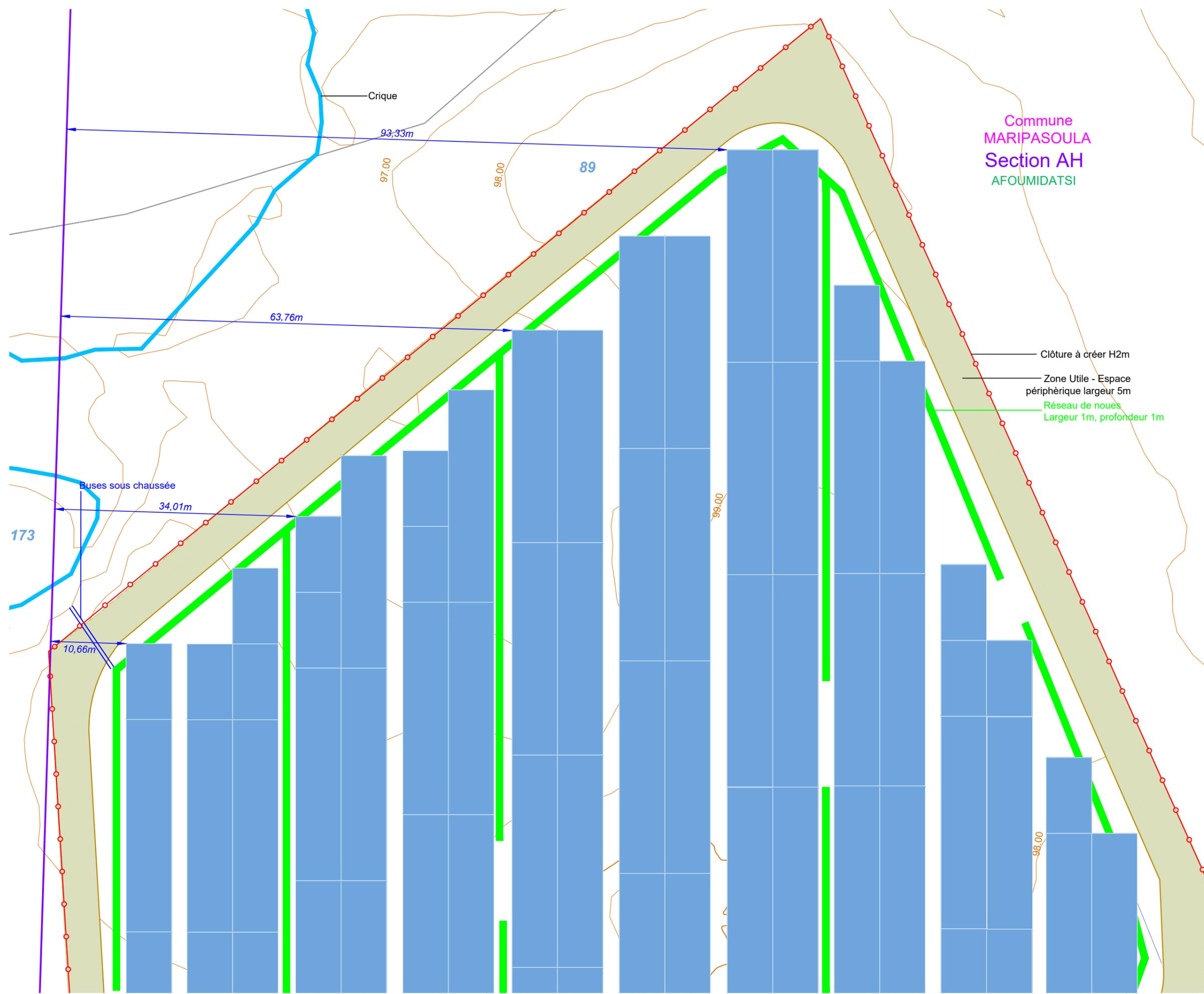


**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



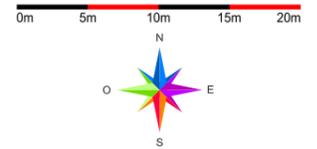
Commune  
**MARIPASOULA**  
 Section AH  
 AFOUMIDATSI

Plan de masse  
 du projet en limite Ouest

Légende

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Noues - Largeur 1m  
Profondeur 1m
- Courbe de niveau

Echelle 1/500

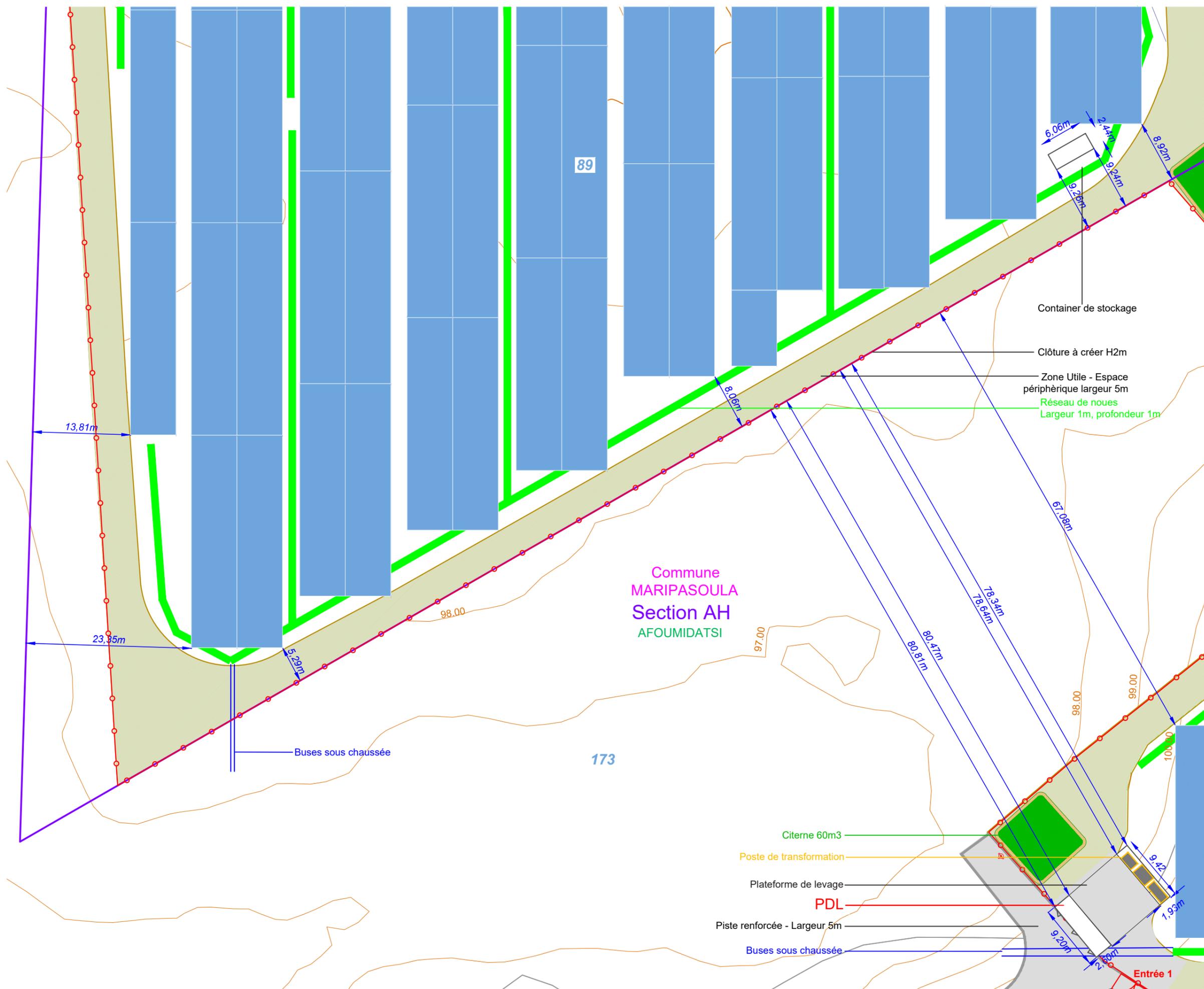


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier

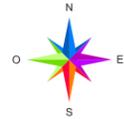


**Demande de Permis de Construire**  
**SAS Centrale Photovoltaïque**  
**de Maripasoula 2**  
**Commune de Maripasoula**

**Plan de masse des entrées, du**  
**poste de livraison et du poste de**  
**de transformation**

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- === Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Nœues - Largeur 1m  
Profondeur 1m
- Courbe de niveau

**Echelle 1/500**

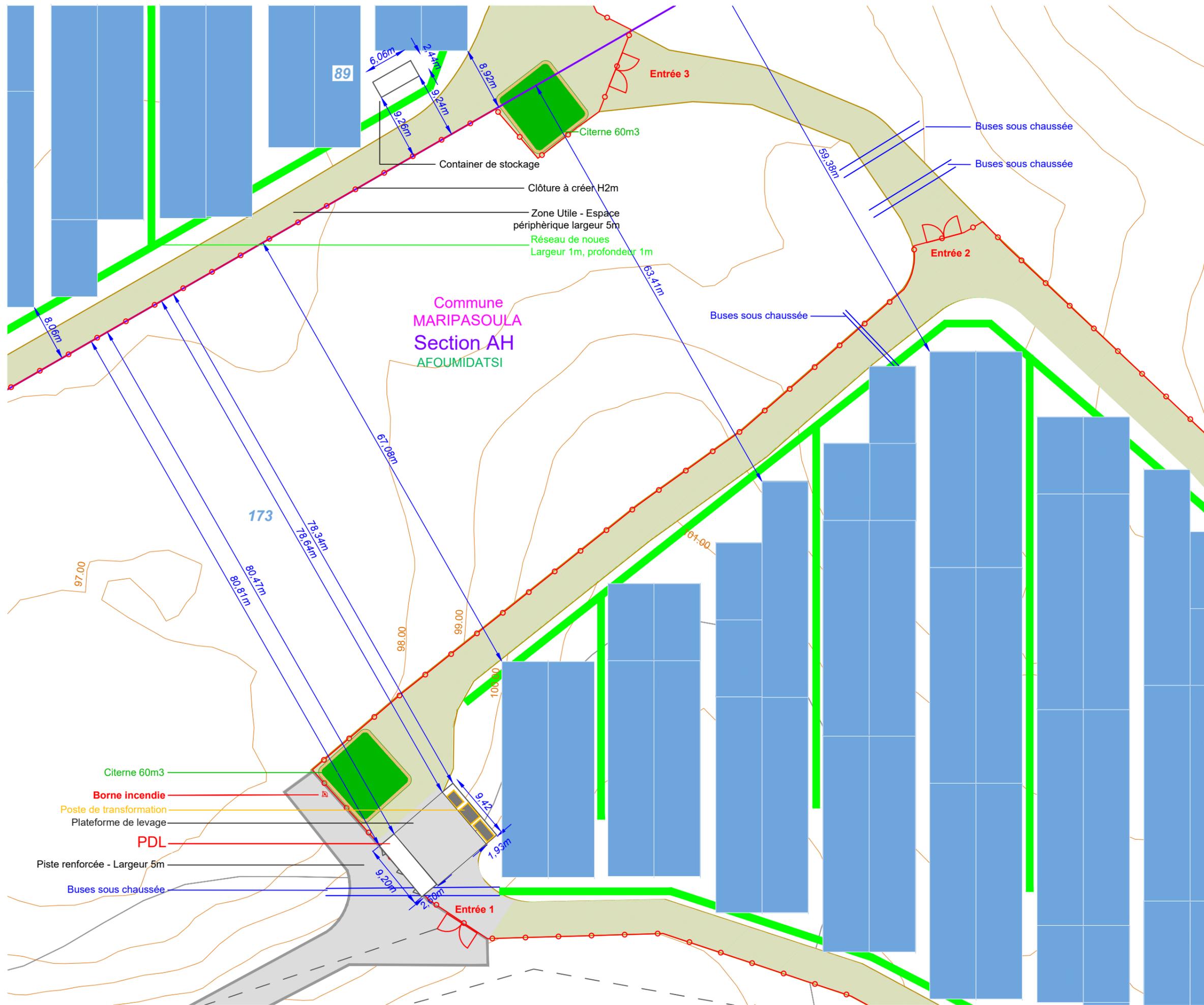


**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier

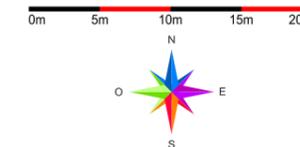


Plan de masse  
 du projet en limite Sud

Légende

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- === Chemin existant
- + Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de lavage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Nœuds - Largeur 1m  
Profondeur 1m
- Courbe de niveau

Echelle 1/500

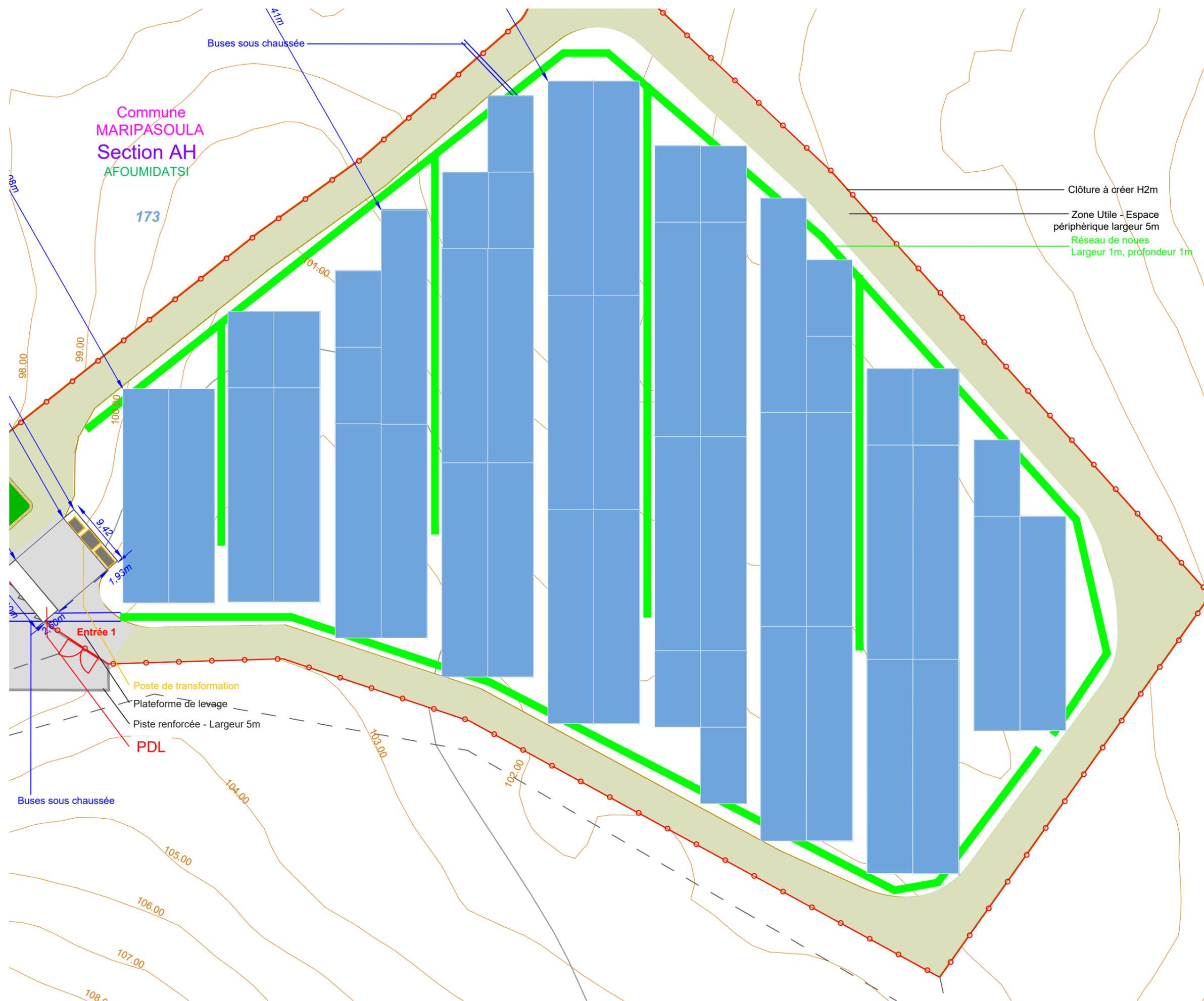


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



Commune  
 MARIPASOULA  
 Section AH  
 AFOUMIDATSI

173

Entrée 1

Poste de transformation

Plateforme de lavage

Piste renforcée - Largeur 5m

PDL

Buses sous chaussée

Clôture à créer H2m

Zone Utile - Espace  
 périphérique largeur 5m

Réseau de nœuds  
 Largeur 1m, profondeur 1m



- *Plan de Localisation des Coupes AA' et BB'*
- *Coupe AA' - Etat existant et projeté*
- *Coupe BB' - Etat existant et projeté*
- *Coupe d'une structure*
- *Coupe du poste de livraison*
- *Coupe du poste de transformation*
- *Coupe du container de stockage*

## ***PC3 - Plans en coupe du terrain et de la construction***

### *Architecte*

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Plan de Localisation**  
**des Coupes AA'et BB'**

**Légende**

- 89 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165 Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- === Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Poste de Transformation
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Noues - Largeur 1m
- Profondeur 1m
- Courbe de niveau

**Echelle 1/1000**



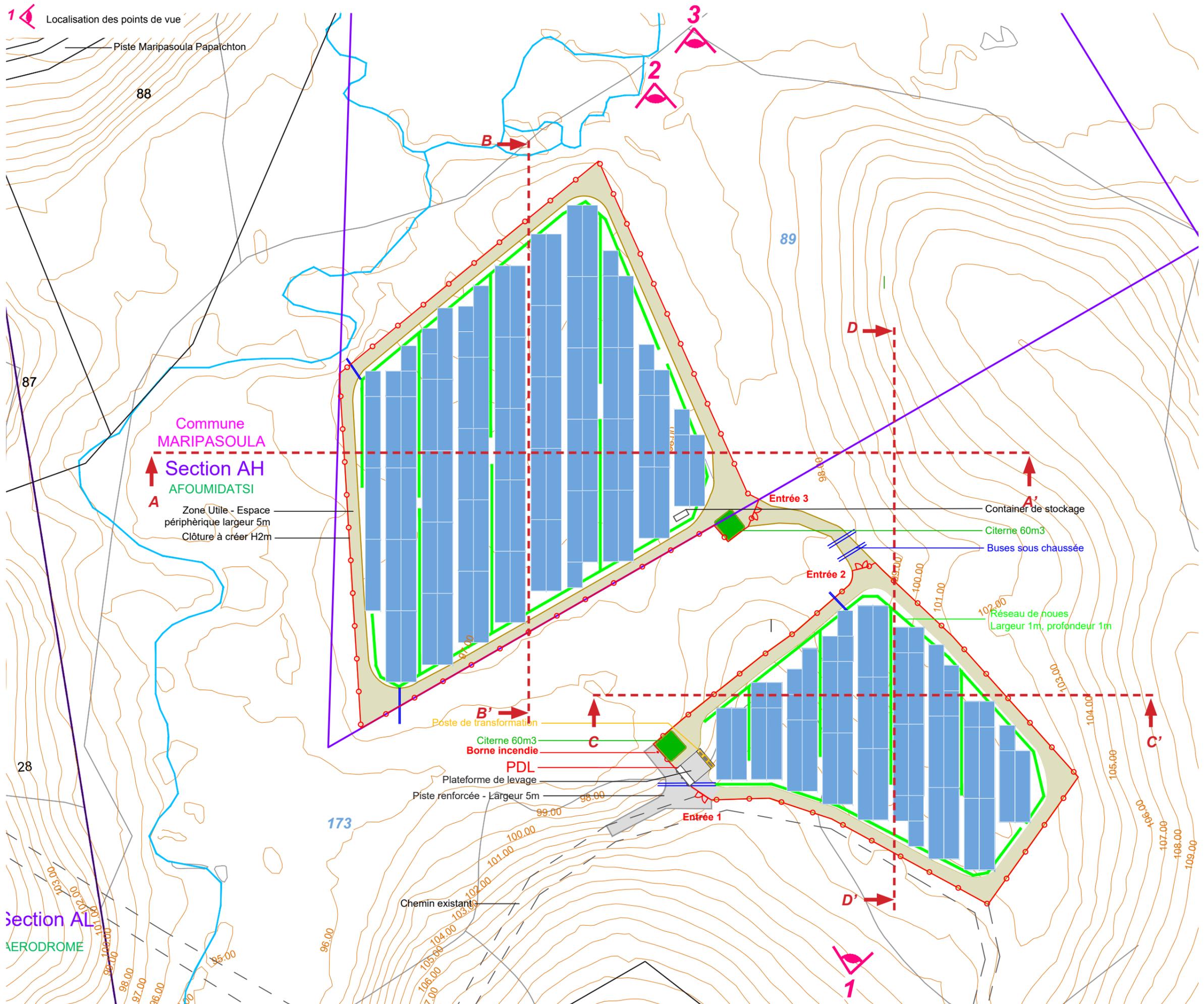
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF** renouvelables  
 EDF Renouvelables France  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier

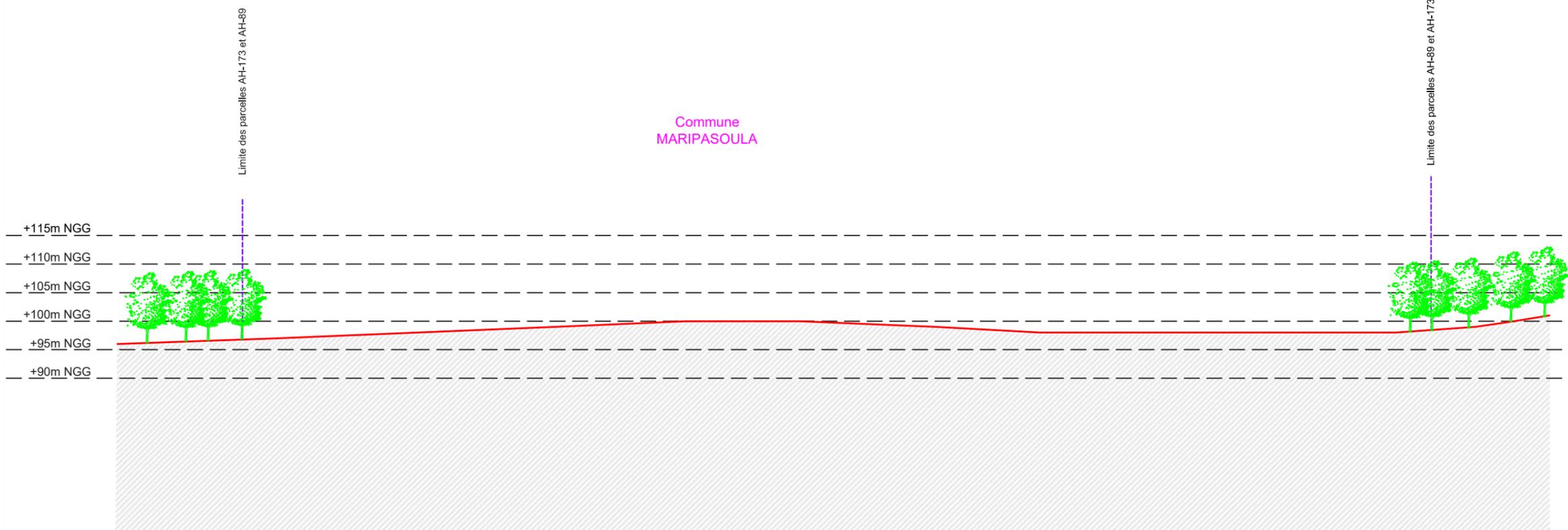


**Coupe AA'**  
 Etat existant et projeté

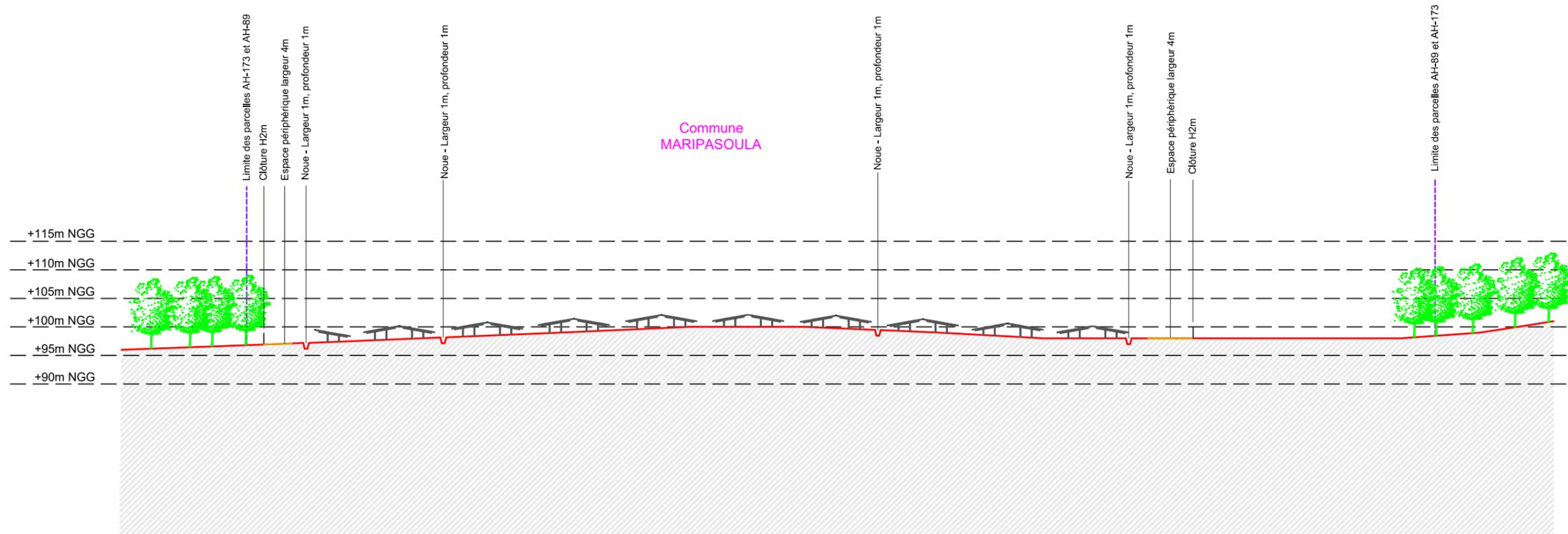
**Légende**

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Limite de parcelle
-  Vegetation existante
-  Noues - Largeur 1m  
Profondeur 1m

**Echelle 1/1250**



**Coupe AA' - Etat existant**



**Coupe AA' - Etat projeté**

**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier

**Coupe BB'**  
**Etat existant et projeté**

**Légende**

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Limite de parcelle
-  Batiment existant
-  Vegetation existante
-  Noues - Largeur 1m
-  Profondeur 1m

**Echelle 1/500**

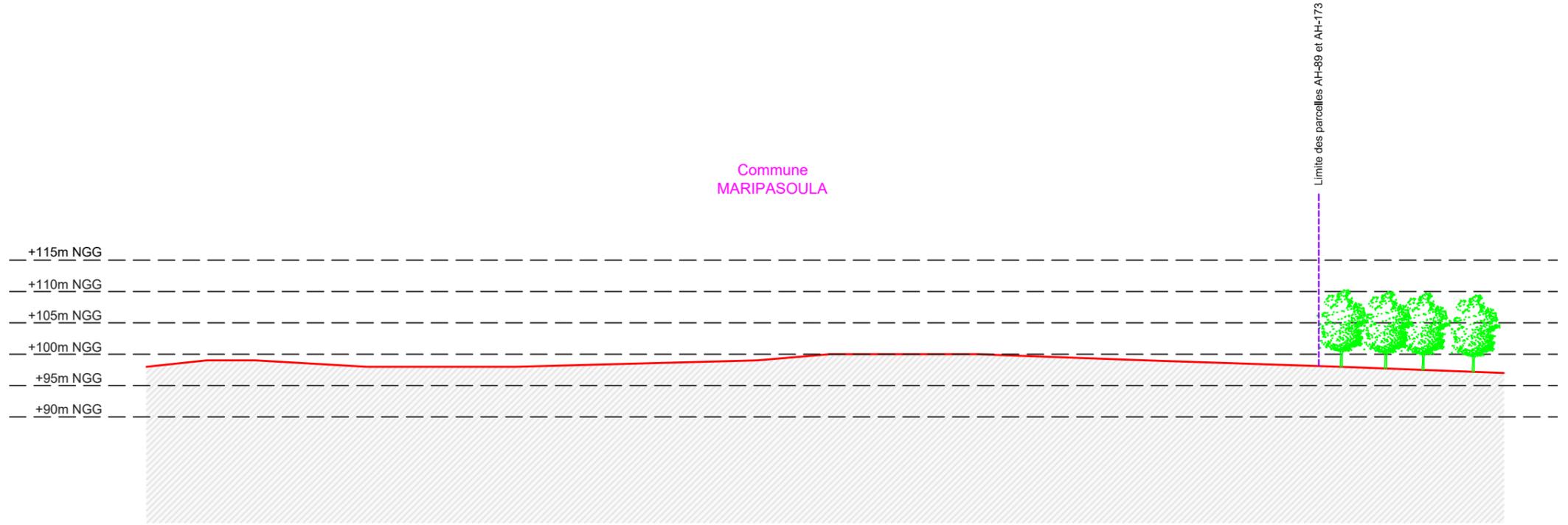


**Architecte**

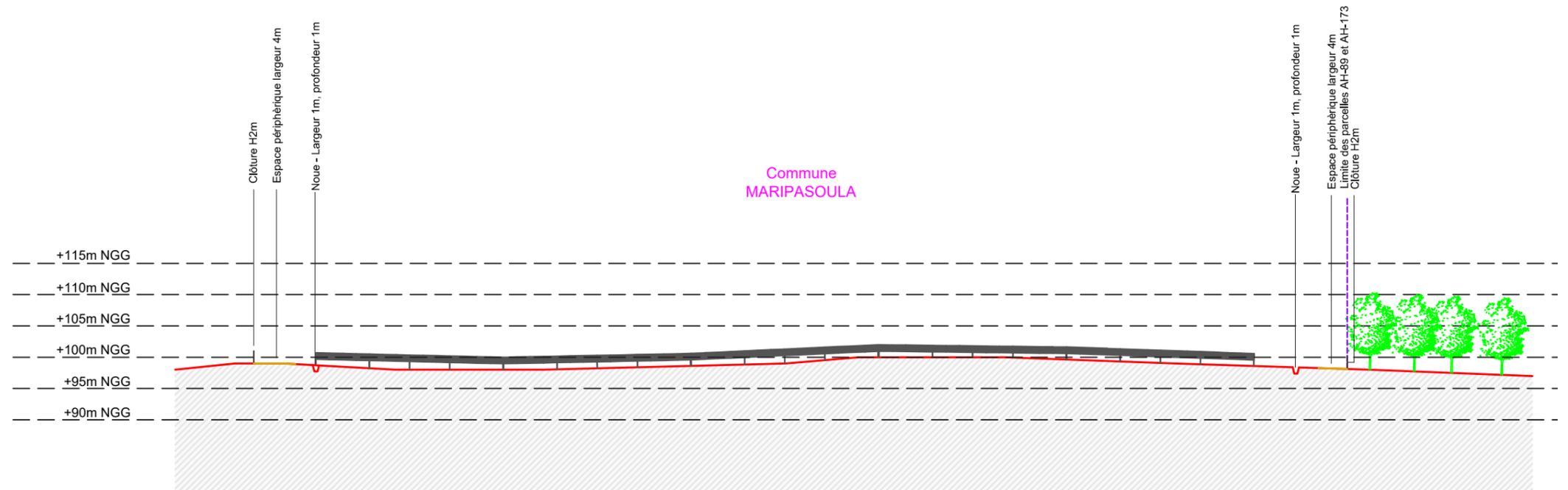
**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



**Coupe BB' - Etat existant**



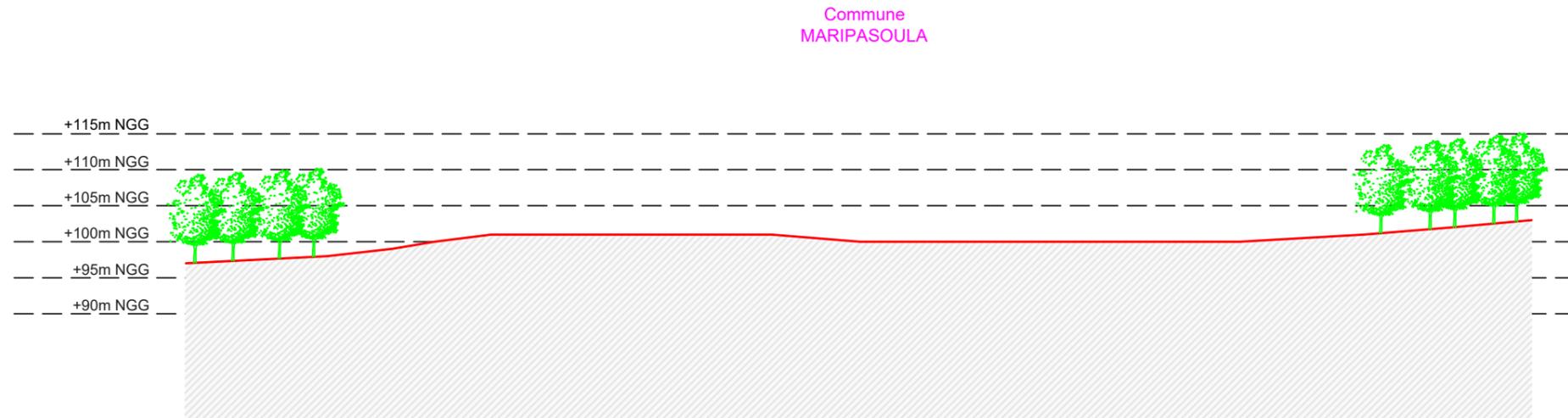
**Coupe BB' - Etat projeté**

Coupe CC'  
 Etat existant et projeté

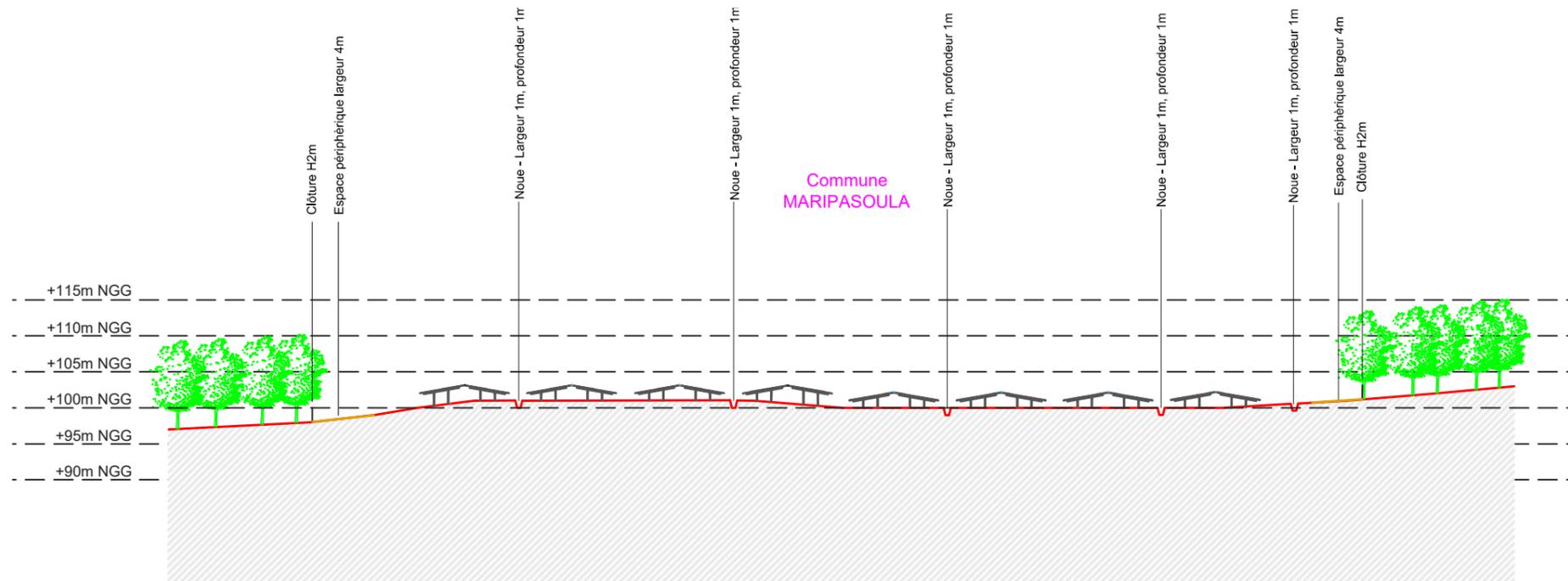
Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Vegetation existante
-  Noues - Largeur 1m  
Profondeur 1m

Echelle 1/1250



Coupe CC' - Etat existant



Coupe CC' - Etat projeté

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier

**Coupe DD'**  
**Etat existant et projeté**

**Légende**

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Vegetation existante
-  Noues - Largeur 1m  
Profondeur 1m

**Echelle 1/500**



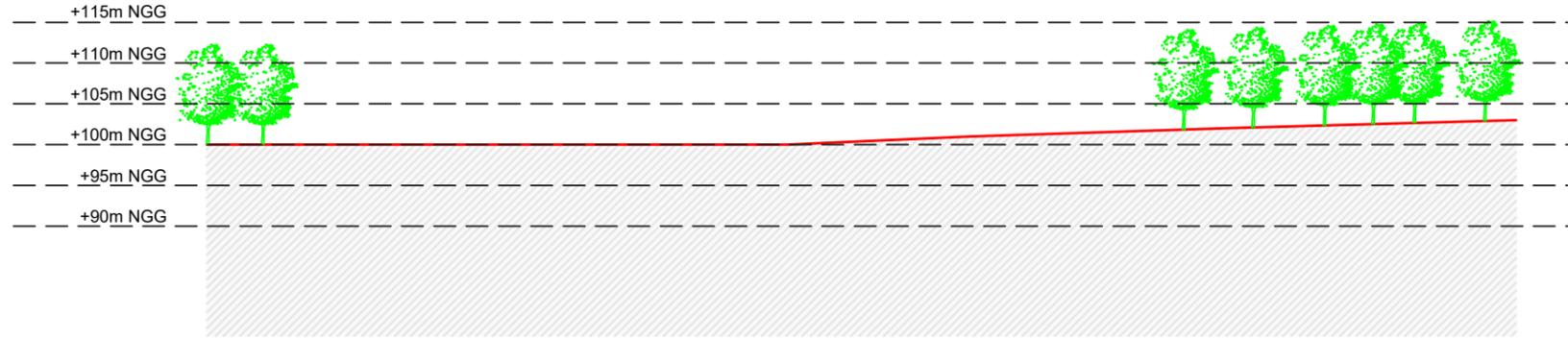
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



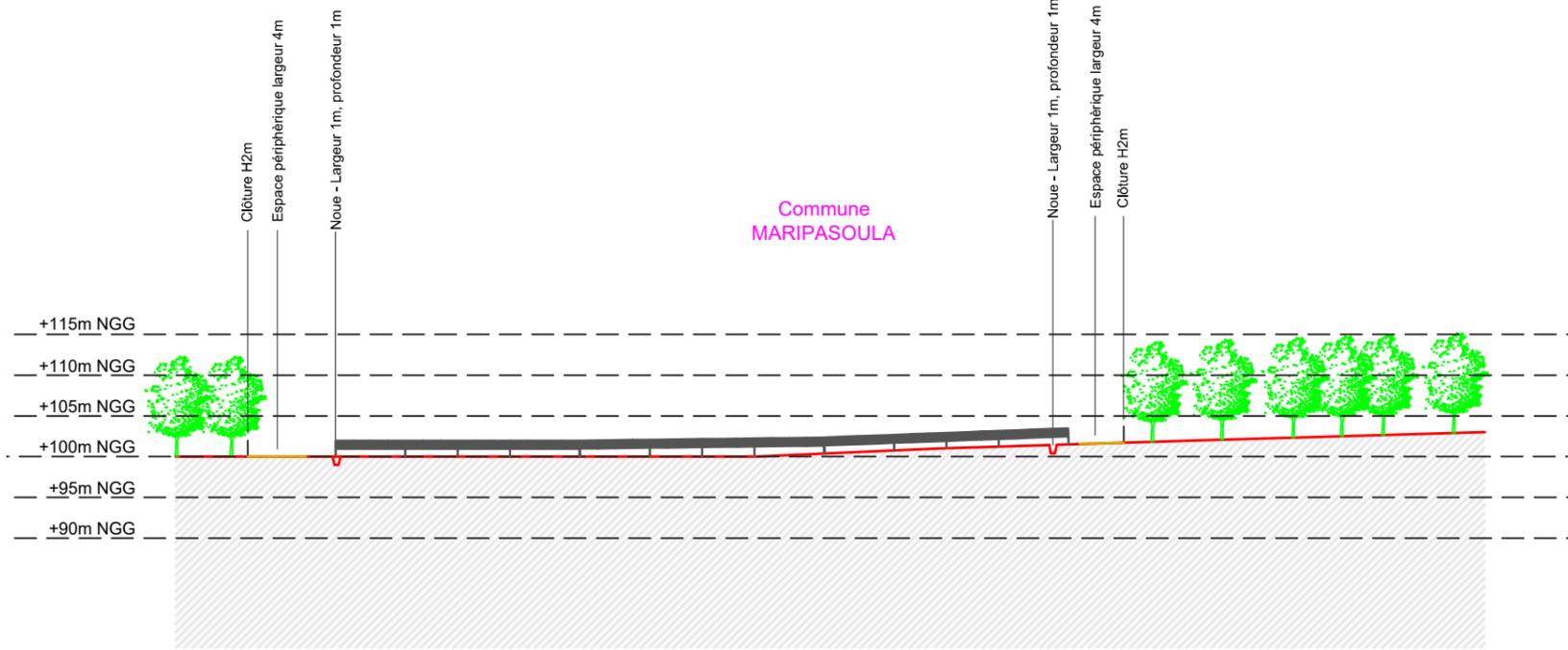
**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier

Commune  
 MARIPASOULA



**Coupe DD' - Etat existant**

Commune  
 MARIPASOULA



**Coupe DD' - Etat projeté**

Coupe d'une structure  
photovoltaïque

**Légende**

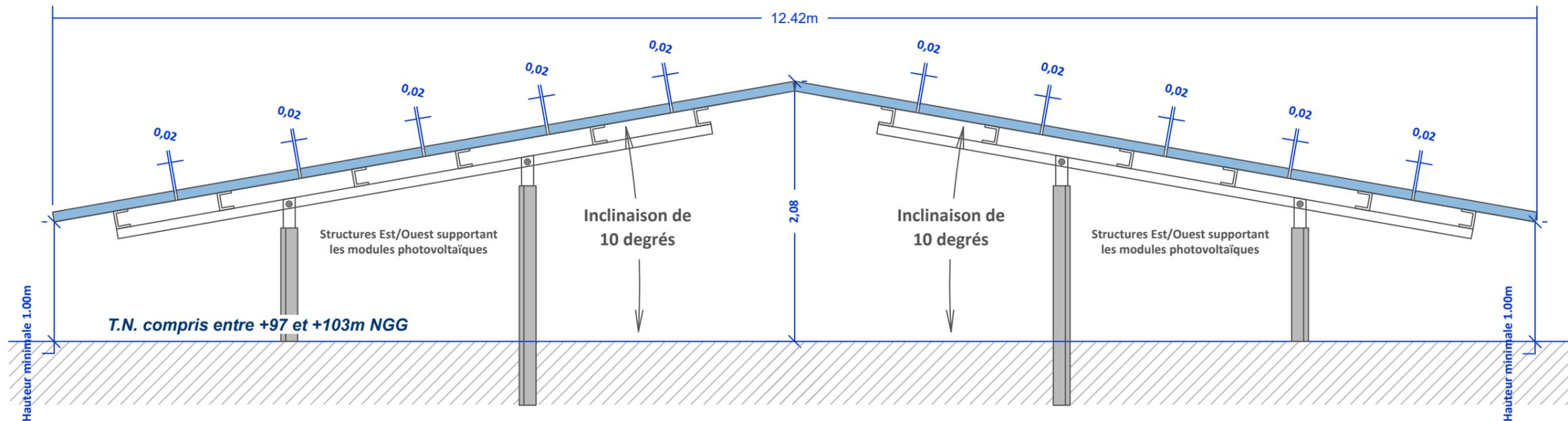
Caractéristiques d'une structure  
photovoltaïque :

Hauteur de 2.08m  
Longueur de 30.00m et 10.70m  
Largeur de 6.29m x2  
Largeur projetée au sol de 6.21m x2  
Largeur projetée totale au sol de  
12.42m  
Inclinaison de 10 degrés des panneaux  
photovoltaïques

Terrain naturel compris entre  
+97m et +103m NGG

**Echelle 1/40**

0m 0.25m 0.5m 0.75m 1m



Coupe d'une structure photovoltaïque au 1/40ème

**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Coupe du poste de livraison**

**Légende**

**Caractéristiques du PDL :**

Surface de plancher de 21.12 m<sup>2</sup>  
 Longueur de 9.20 m  
 Largeur de 2.60 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère  
 RAL 6025  
 Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Structure en bois de protection avec  
 toiture en toile ondulée  
 Longueur de 10.40 m  
 Largeur de 3.80 m

Terrain naturel : +100m NGG  
 Acrotère : +103.30m NGG

**Echelle 1/50**



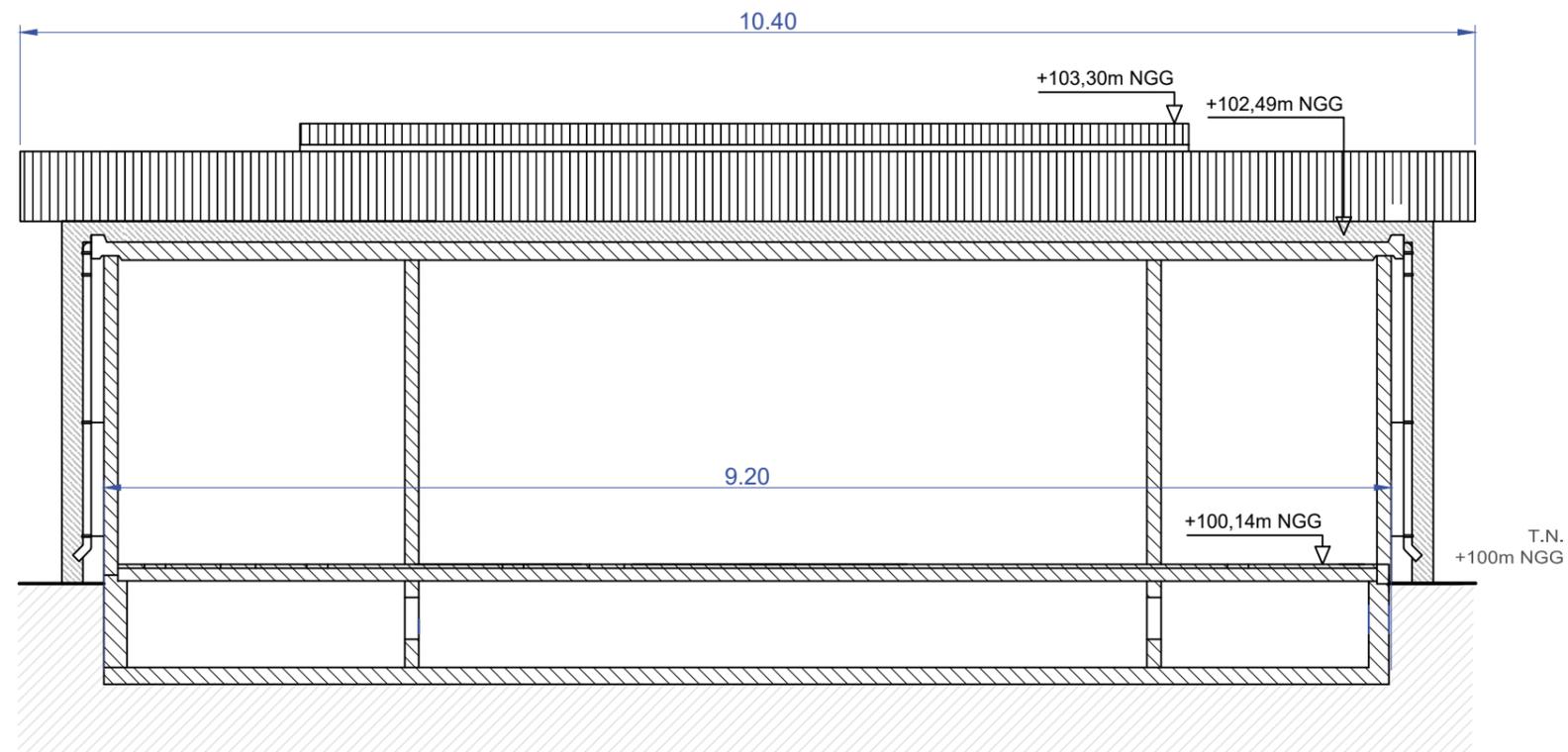
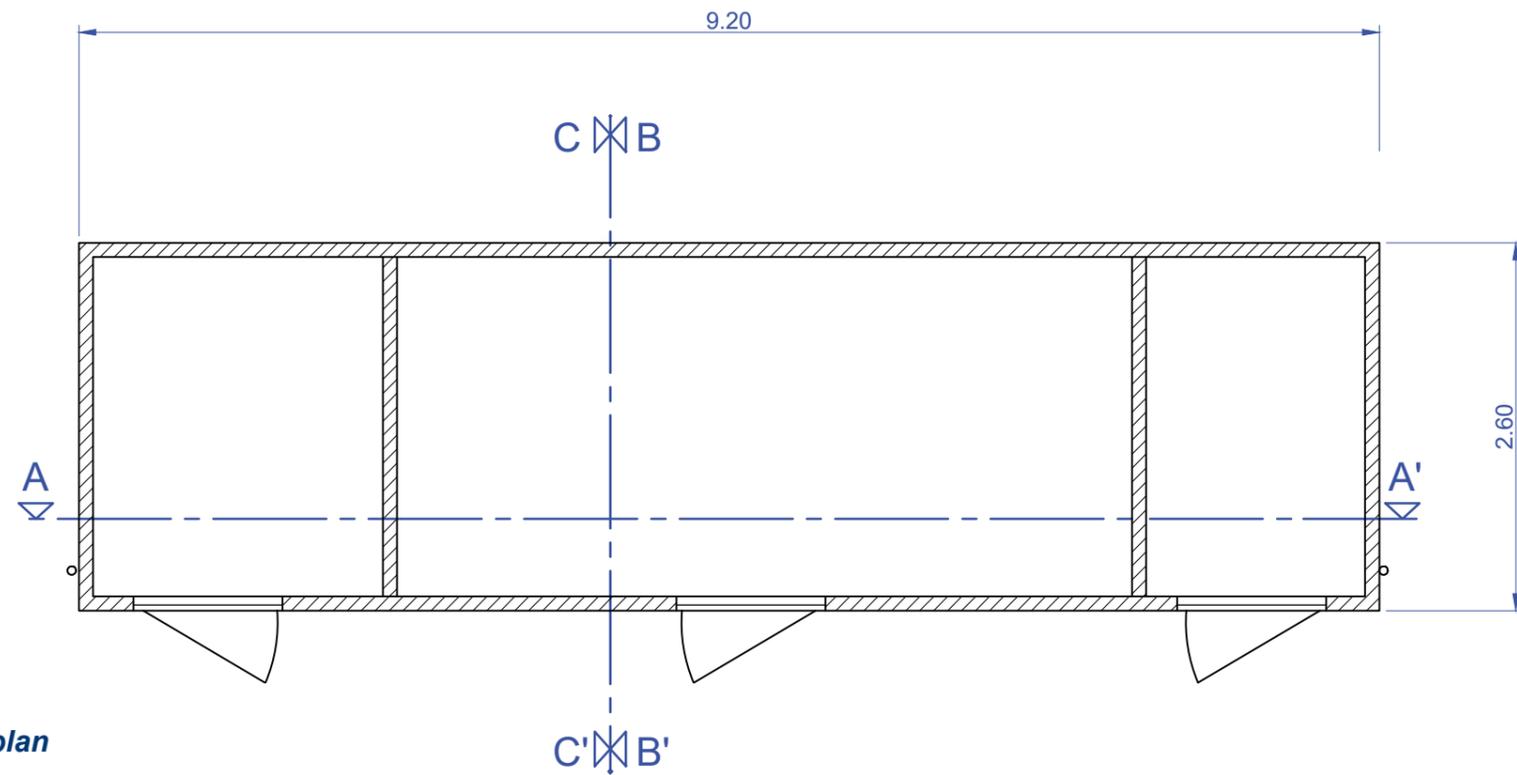
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



**Vue en plan**

**Coupe AA'**

**Coupe du poste de livraison**

**Légende**

Caractéristiques du PDL :

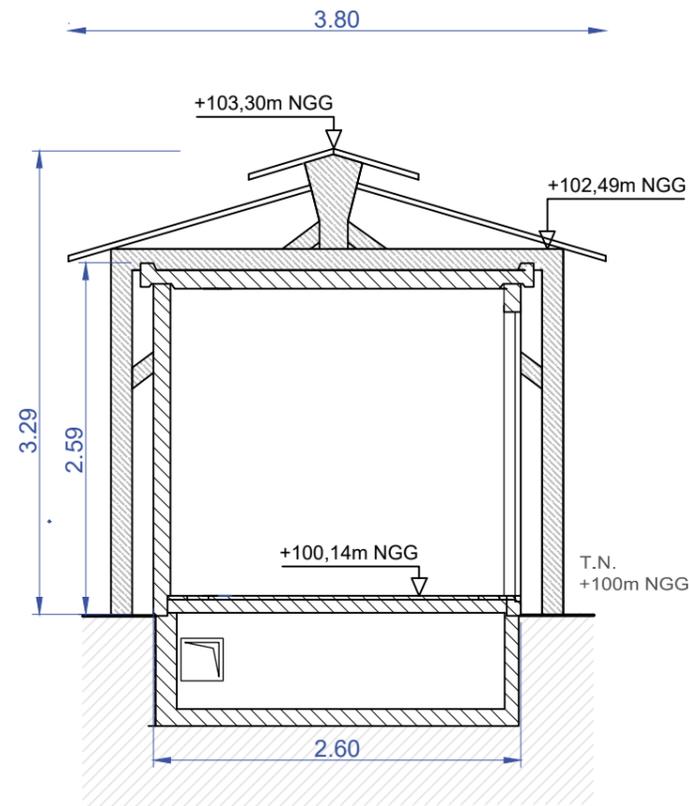
Surface de plancher de 21.12 m2  
 Longueur de 9.20 m  
 Largeur de 2.60 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère  
 RAL 6025  
 Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

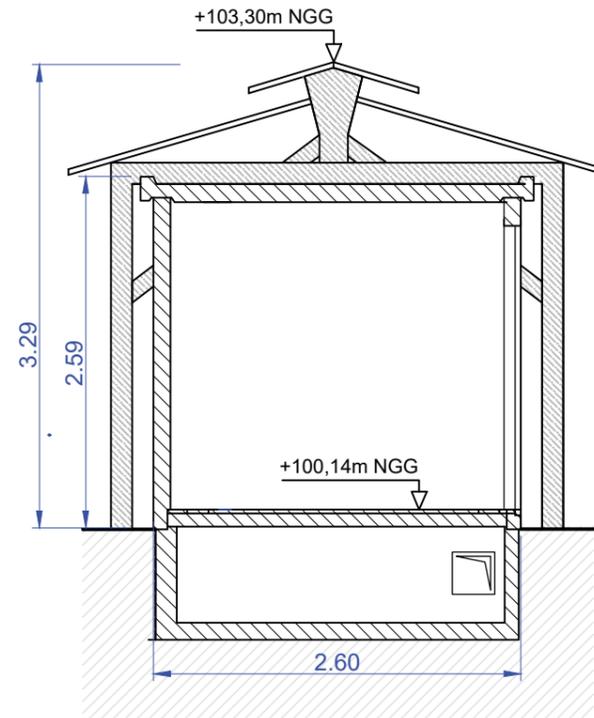
Structure en bois de protection avec  
 toiture en toile ondulée  
 Longueur de 10.40 m  
 Largeur de 3.80 m

Terrain naturel : +100m NGG  
 Acrotère : +103.30m NGG

**Echelle 1/50**



**Coupe BB'**



**Coupe CC'**

**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier

**Coupe**  
 du poste de transformation

**Légende**

**Caractéristiques du PTR :**

Surface dalle béton : 18.18 m<sup>2</sup>  
 Hauteur de 2.96 m  
 Longueur de 9.42 m  
 Largeur de 1.93m

Aspect extérieur en enduit vert fougère  
 RAL 6025

Terrain naturel : +100m NGG  
 Acrotère : +103.20m NGG

**Echelle 1/75**



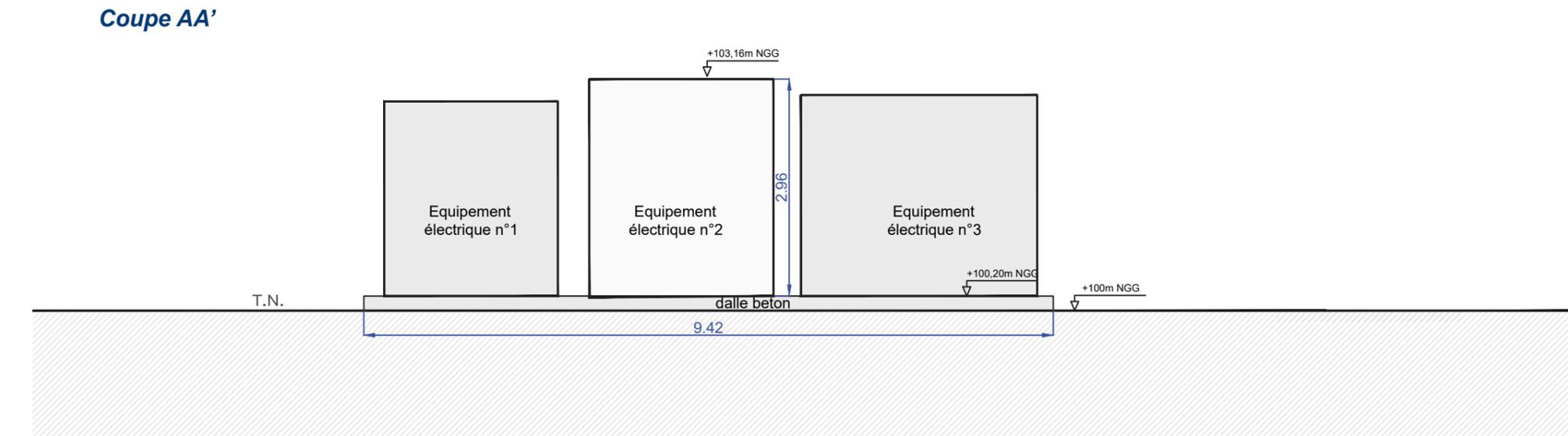
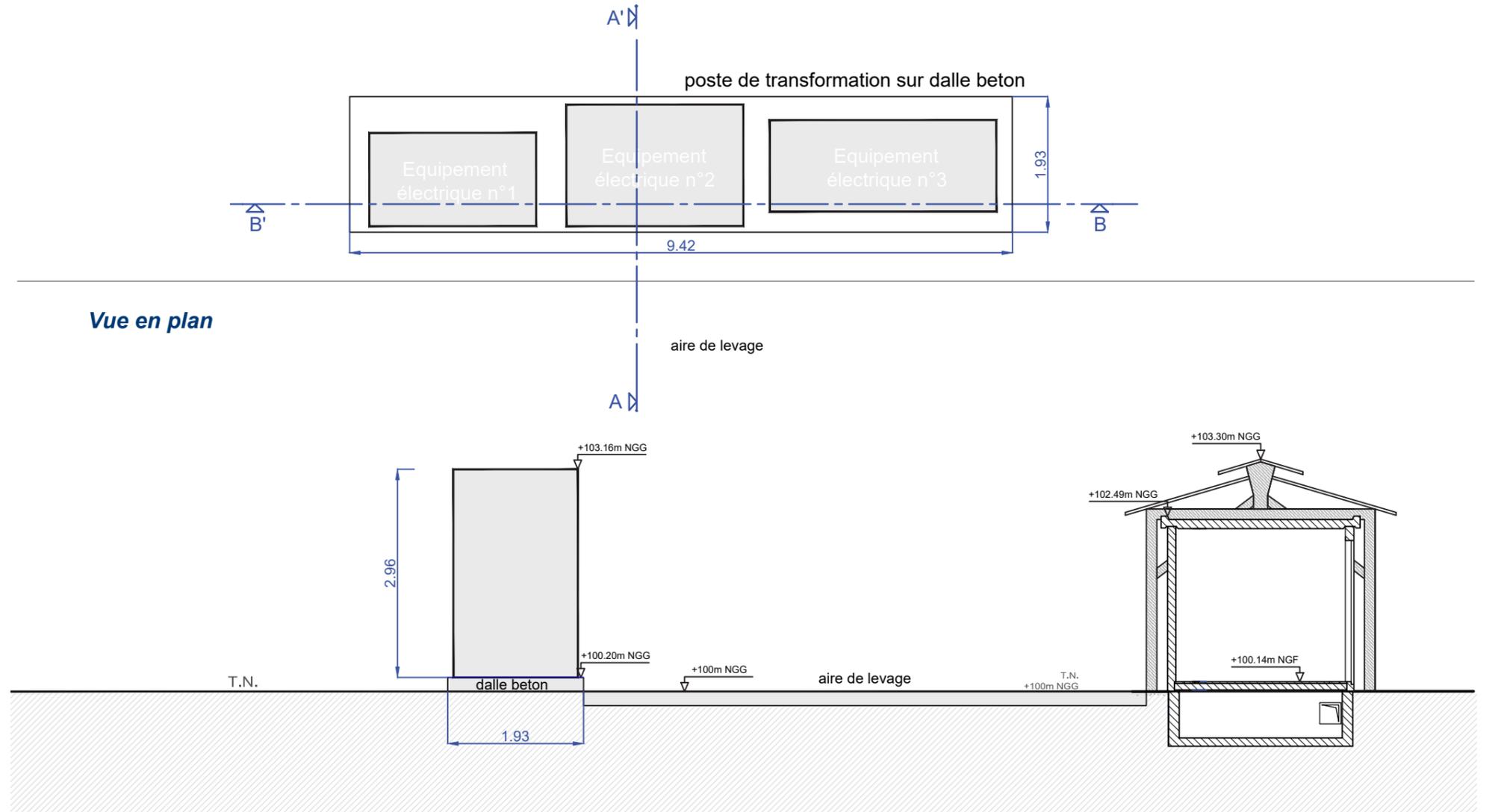
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



**Coupe BB'**

**Coupe  
 du container de stockage**

**Légende**

Caractéristiques du Container  
 de stockage :

Surface de plancher de 14.78 m<sup>2</sup>  
 Hauteur de 2,60 m  
 Longueur de 6,06 m  
 Largeur de 2,44 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère  
 RAL 6025  
 Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Terrain naturel : +98m NGF  
 Acrotère : +100,80m NGF

**Echelle 1/50**

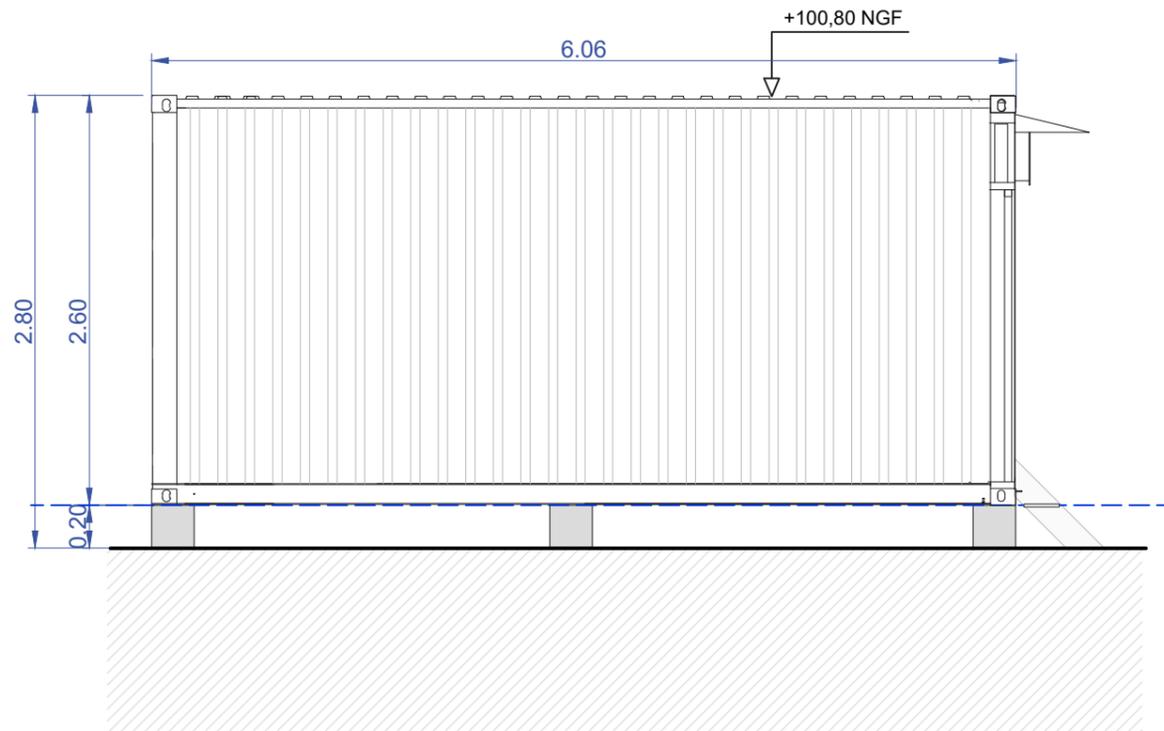


**Architecte**

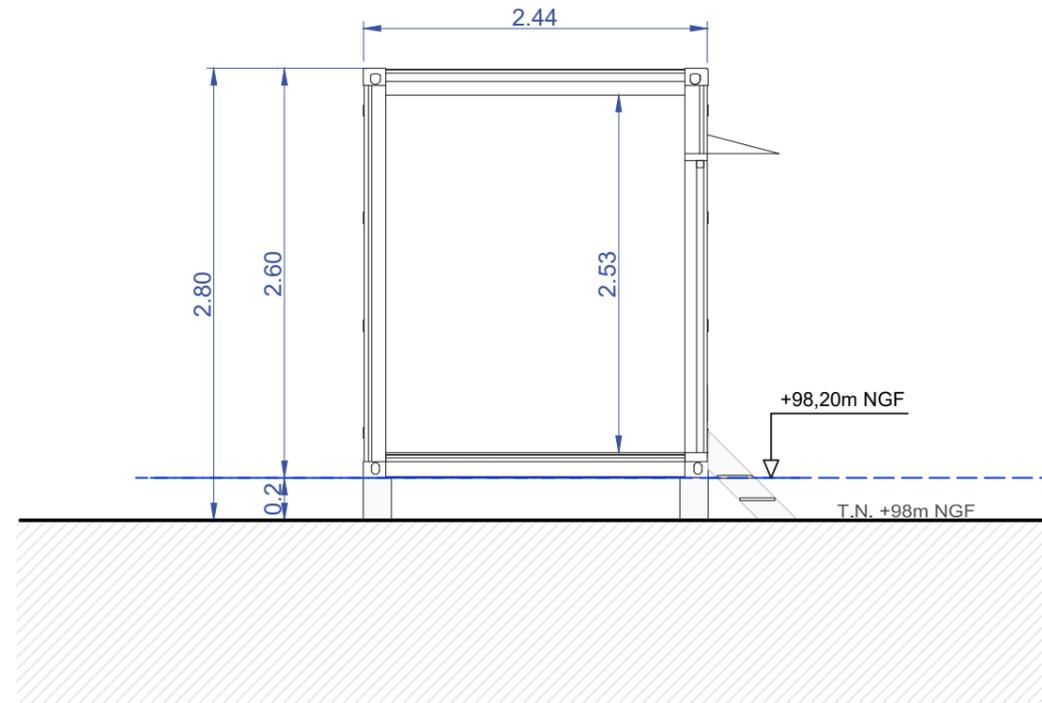
**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



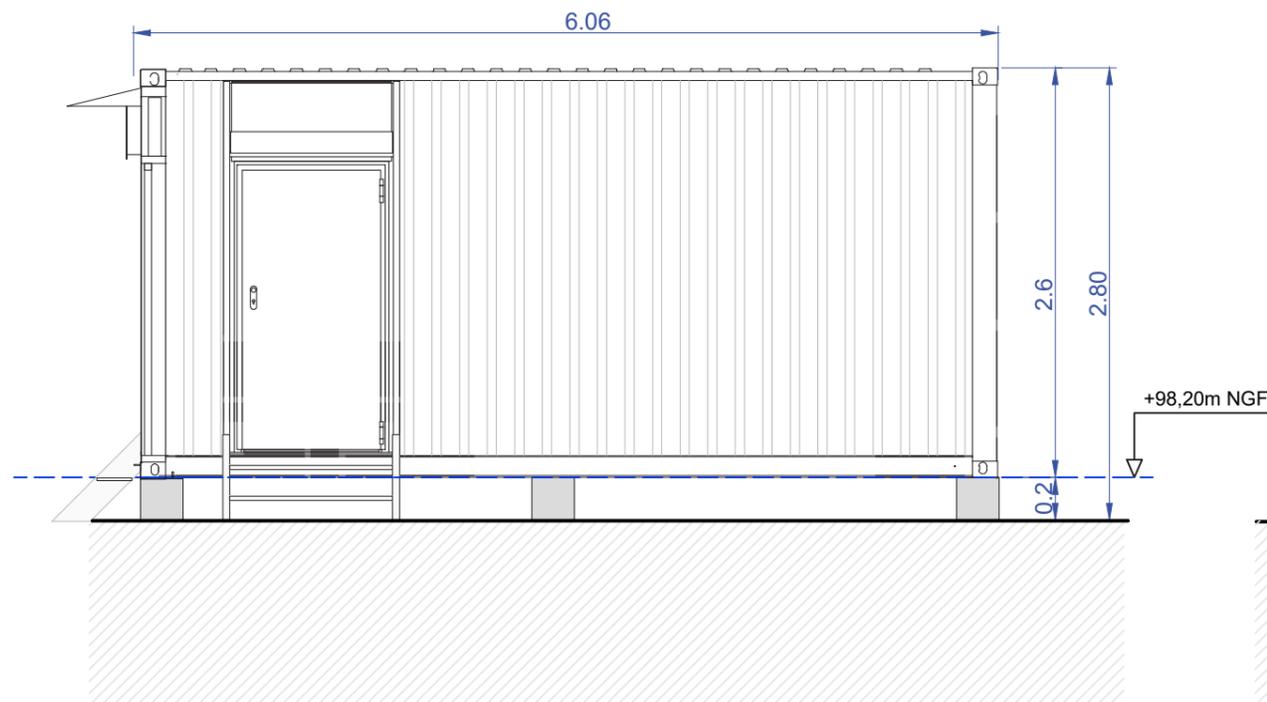
**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



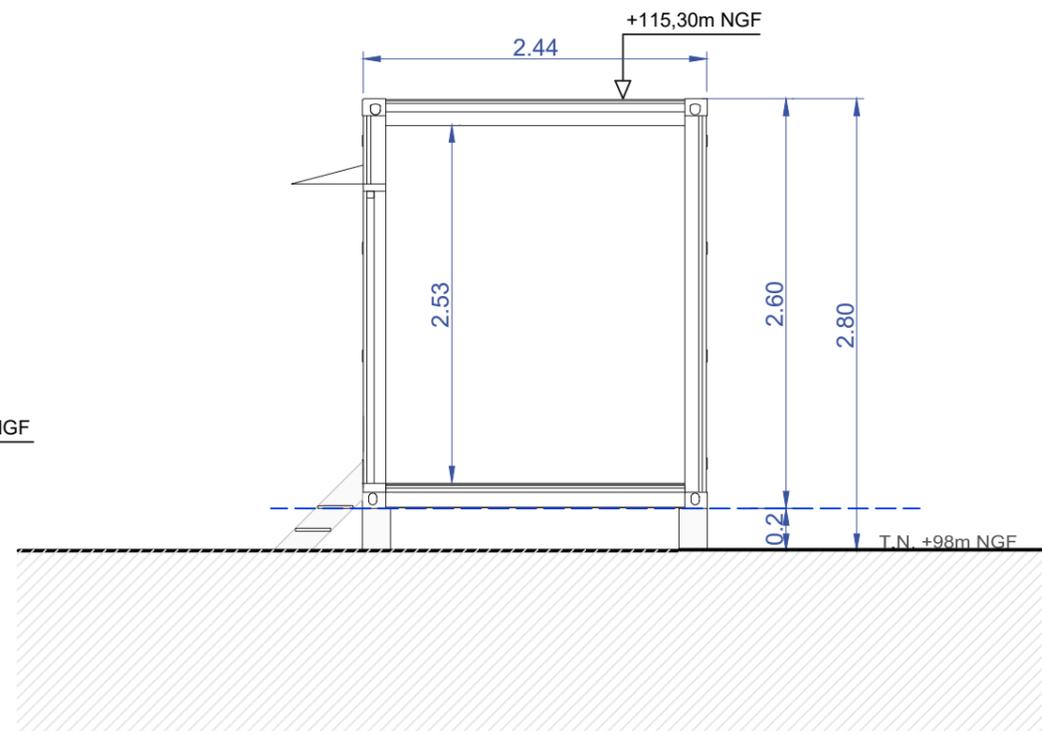
**Coupe AA'**



**Coupe CC'**



**Coupe BB'**



**Coupe DD'**



Contenu

- Notice décrivant le terrain  
et présentant le projet

# PC4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

# Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Dans le cadre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la diversification nécessaire des sources d'énergies, la **SAS Centrale Photovoltaïque de Maripasoula 2**, souhaite participer et répondre à l'effort national et européen de développement durable, notamment dans les Zones Non Interconnectées.

Ces territoires, dont l'éloignement géographique empêche la connexion au réseau électrique continental, se sont vus assignés, dans le cadre de la loi Grenelle 1, l'objectif de parvenir à **l'autonomie énergétique à l'horizon 2030**, en atteignant un objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale dès 2020. Cet objectif a été réaffirmé par la **Loi transition énergétique pour une croissance verte** (loi n° 2015-992, publiée au Journal Officiel le 18 août 2015).

Par ailleurs, le secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire a lancé la démarche « Place au soleil » le 28 juin 2018 pour mobiliser tous les acteurs pouvant contribuer au déploiement du photovoltaïque et du solaire thermique partout en France. Une série de mesures pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire a été présentée. Concernant les mesures spécifiques aux Zones Non Interconnectées et notamment en outremer, le Gouvernement va lancer de nouveaux appels d'offres photovoltaïques pluriannuels, territoires par territoires, ce qui donnera une garantie à l'atteinte des objectifs de volume de solaire.

La **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Guyane**, adoptée par décret n° 21757 du 30 mars 2017, prévoit notamment qu'à l'horizon 2023, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dépassera 85%, en s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources solaires.

Le projet vise à réaliser une **centrale solaire photovoltaïque au sol** sur la commune de **Maripasoula**, en Guyane (973), permettant de produire de l'électricité afin de l'injecter sur le réseau public.

La commune de Maripasoula, commune de l'intérieur de la Guyane, est située en limite Ouest du territoire, en bordure du fleuve Maroni.

## 1) L'état initial du terrain et de ses abords.

### **Situation géographique du projet**

La zone d'implantation envisagée du projet se situe au Nord du bourg de Maripasoula, proche de grands travaux réalisés dans le cadre de la construction de lycée.

Le terrain se situe dans une zone anthropisée en expansion, proche du tissu urbain de Maripasoula.

Le terrain étudié est relativement plat et situé au sein de boisement secondaire (zone Nord du projet) et de friches herbacées et arbustives (zone sud du projet). L'accès à la zone du projet se fait par un chemin de desserte existant, la piste Sophie côté Ouest, reliant l'aérodrome à la zone de chantier du futur lycée.

### **Le contexte paysager**

Le périmètre d'étude se situe au sein de l'unité paysagère des « **Grands paysages fluviaux** », courant de Maripasoula à Saint Laurent du Maroniet plus particulièrement dans la séquence de Papaïchton-Maripasoula où le fleuve se dresse sur un gabarit relativement imposant. Dans l'horizon s'aperçoit les grands Monts du massif central guyanais. Cette entité est composée de forêts composées de toute une gamme de paysages fermés où les ambiances varient au gré des groupements végétaux et des configurations géomorphologiques.

Cependant, la zone où se situe ce périmètre d'étude est un morcellement paysager anthropisé au contact du bourg de Maripasoula dont l'étalement urbain s'étire en habitations individuelles du Lawa jusqu'à l'aérodrome et au tout récent et imposant chantier du futur lycée en cours de construction.

Le projet s'insérera de manière optimale dans le paysage local en respectant les grandes lignes directrices du paysage, et sera globalement peu perceptible. Il s'implante loin de la route de l'aérodrome, et ne sera donc pas perceptible depuis cet axe de circulation. L'effet visuel le plus important aura lieu au niveau du lycée, pour une partie seulement du site.

### **Le terrain d'implantation du projet**

Le terrain projeté pour la construction de la centrale photovoltaïque, partie des parcelles cadastrées n°89 et n°173 en section AH, se situe à une altitude comprise entre 97 et 103 mNGG.

La zone d'implantation du projet photovoltaïque s'étend sur 3,7 ha (zone clôturée). L'implantation du projet est prévue au niveau d'une zone plate dans un environnement essentiellement boisé bordée au sud par la zone réservée au projet de construction du Lycée.

La centrale atteindra une puissance totale comprise entre 4 et 5 MWc. Elle permettra ainsi d'alimenter entre 3 000 et 3 750 habitants et de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

## 2) Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages.

### **L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé**

Les opérations préalables à l'installation des structures et des différents équipements de la centrale photovoltaïque supposent une mise à nu du sol. Une opération de débroussaillage et de défrichage est donc prévue sur le terrain d'implantation, d'une superficie de 3,7 ha (zone clôturée).

Un espace périphérique de 5 m de large ceinturant l'ensemble des modules permettra de faciliter les opérations de maintenance en assurant un accès au plus proches des équipements notamment dans le cadre de la lutte contre les incendies.

Afin d'assurer la transparence hydraulique de l'ensemble de l'installation, un réseau de noues sera créé sur le site d'assise du projet.

Le terrain est incliné topographiquement vers le sud-ouest. Il n'y a aucun élément topographique remarquable ce qui est propice à l'installation d'une centrale solaire au sol. Les opérations de terrassements seront donc très ponctuelles (câblages électriques, pistes, fondations) et n'entraîneront pas de modifications notables sur la topographie du site (pas de modification du profil du terrain).

### **L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants**

La centrale est répartie en deux zones d'implantation. La zone Nord sur la parcelle N°89 et la zone Sud sur la parcelle n°173. Elle sera composée de **modules photovoltaïques** (de type cristallin ou couche mince), reposant sur des **structures** de support bipentes orientées Est-Ouest. Ils seront inclinés à 10°.

Une structure type atteint une hauteur maximale d'environ 2,08 m.

# Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Les fondations assureront l'ancrage au sol de l'ensemble. Leur profondeur d'ancrage sera comprise entre 80 et 120 cm.

A noter que la proximité avec l'aérodrome de Maripasoula a nécessité une étude d'impact sur la réverbération des panneaux photovoltaïques et des risques impliqués sur l'activité aéronautiques.

Les modules orientés à l'Ouest qui équiperont la centrale photovoltaïque seront équipés de verres antireflets conformes aux exigences de la DGAC relatifs à la sécurisation de la navigation aérienne.

L'électricité produite sera ensuite acheminée vers le point de raccordement le plus proche par uneligne enterrée.

Concernant les **locaux électriques et techniques**, le site de production sera constitué :

- d'un**poste de conversion del'énergie** (onduleurs et transformateurs) installé à l'entrée du site ;
- d'un **poste de livraison**, marquant l'interface entre la centrale et le réseau public dedistribution. Le poste de livraison sera situé à l'entrée du site, accessible à partir de l'extérieur de la zoneclôturée ;
- d'un **conteneur de stockage** de matériels situé au Sud de la zone Nord,
- de **deux citernes d'eaude** 60m3 pour la lutte incendie.

Par ailleurs, une borne incendie sera implantée à proximité de la citerne positionnée prêt du portail d'accès principal à proximité du poste de livraison.

## Les matériaux et les couleurs des constructions

Les équipements assurant les fonctions de « poste de conversion», et « poste de livraison » seront de **couleur vert fougère** (RAL 6025), pour une meilleure intégration dans le paysage. Ces équipementsdisposeront d'une **toiture** inclinée favorisant leur aération, de l'ombrage et un écoulement des eauxpluviales.

## Le traitement des constructions, clôtures ou aménagements situés en limite de terrain

La centralesera **clôturée par un grillage** toujours de couleur verte fougère de 2 mètres de haut, à l'exception du chemin reliant les deux zones Nord et Sud, et de trois**portails en acier de même couleur** :

- Un pour l'entrée principal situé en zone Sud ;
- Un pour la sortie de la zone Sud en direction de la zone Nord ;
- Un pour l'entrée à la partie Nord ;

Le chemin reliant la partie Sud à la partie Nord de la centrale n'étant pas clôturé.

Cesportails seront composés de 2 battants asymétriques permettant une largeurde passage de 5 mètres.

## Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

EDF Renouvelables propose, en concertation avec le pôle agricole de Maripasoula, d'ouvrir tout ou parties des espaces verts situés à l'intérieur des espaces clôturésà des cheptels de ruminants. Ceci ira dans le sens d'un entretien optimisé de la végétation herbacée et arbustive issue de la repousse

spontanée garantissant ainsi le maintien de la végétation en place afin d'éviter toute détérioration du sol et remaniement conséquent de celui-ci.

Un entretien mécanique pourra, néanmoins, être assuré si nécessaire : fauchage de la végétation sous les panneaux de façon à en contrôler le développement et éviter les ombrages avec les panneaux. Toute utilisation de produits phytosanitaires à l'intérieur des centrales du groupe EDF Renouvelables est proscrite conformément à la politique du Groupe EDF Renouvelables et à son SME (Système de Management Environnemental).

## L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'accès à la centrale s'effectuera depuis la piste Sophie déjà existante (non goudronnée), contournant le futur lycée.

Une piste et une aire de levage renforcésd'environ 200 m<sup>2</sup>permettant l'accès aux équipements, seront créés depuis le portail d'accès jusqu'au poste de conversion de l'énergie.

Le site sera équipé d'un espacement périphérique, uniquement compacté sans apport externe, large de 5 m. Il permettra l'accès aux différents équipements de la centrale photovoltaïque afin d'assurer la maintenance et l'intervention des services de secours en cas d'incendie.



Contenu

Plans des façades et des toitures :

- De la structure photovoltaïque
- Du poste de livraison
- Du poste de transformation
- Du container de stockage
- De la clôture et d'un portail
- D'une citerne

# PC5 - Plans des façades et des toitures

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Plan modèle**  
**d'une Structure Photovoltaïque**

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

- Hauteur de 2.08m
- Longueur de 30.00m
- Largeur de 6.29m x2
- Largeur projetée au sol de 6.21m
- Largeur projetée totale au sol de 12.42m
- Inclinaison de 10 degrés des panneaux photovoltaïques
- Terrain naturel compris entre +97m et +103m NGG

**Echelle 1/100**



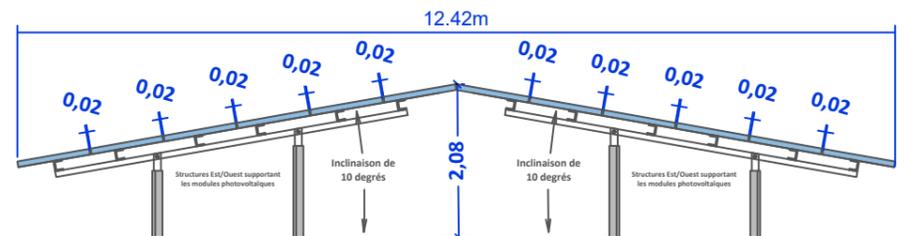
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

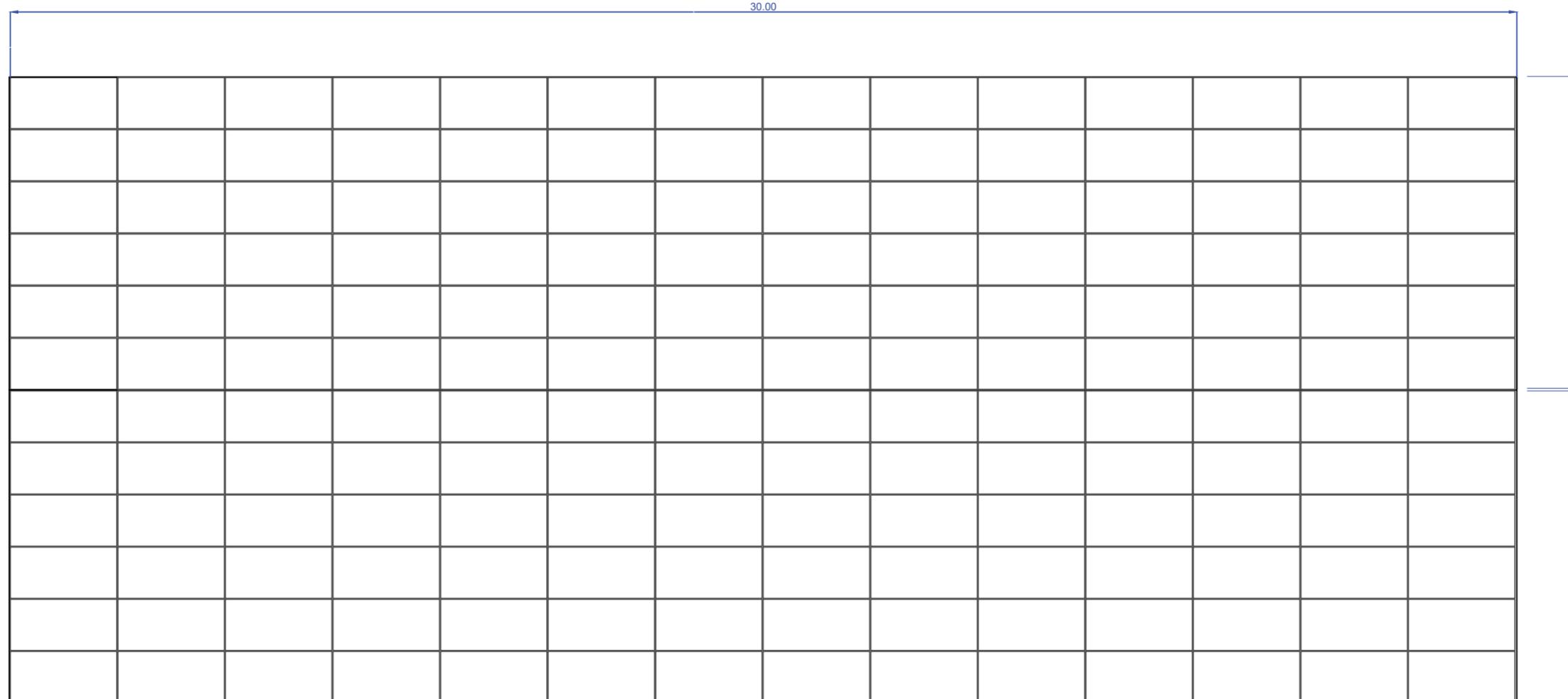
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier

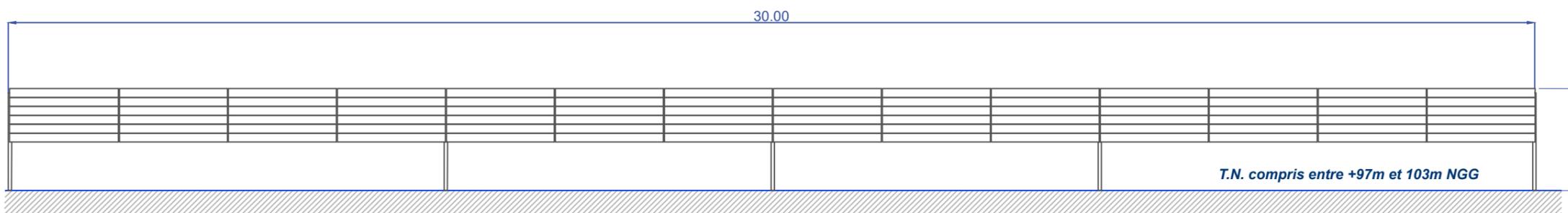


**Vue de coté au 1/100ème**

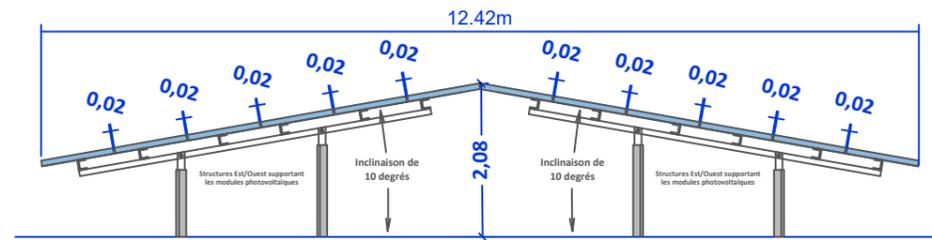


**Vue de dessus au 1/100ème**

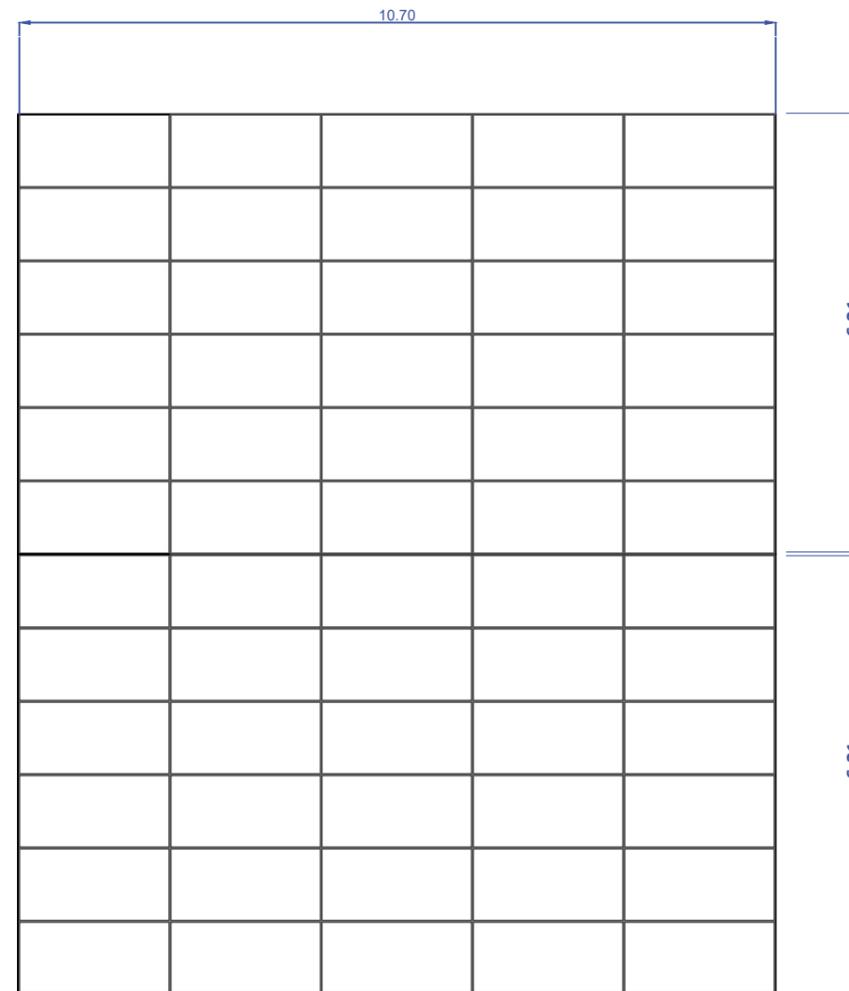
*Les dimensions des structures sont définitives (30.00 x6.21m).  
 La représentation des panneaux est donnée à titre indicatif et est susceptible de varier en fonction des avancées technologiques.*



**Vue de face au 1/100ème**



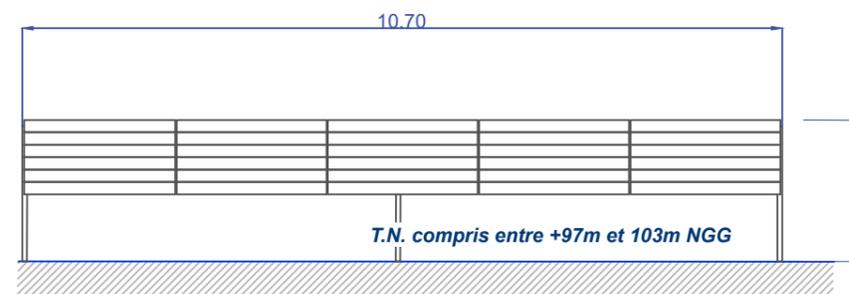
Vue de coté au 1/100ème



Vue de dessus au 1/100ème

Les dimensions des structures sont définitives (10.70 x 6.21m).

La représentation des panneaux est donnée à titre indicatif et est susceptible de varier en fonction des avancées technologiques.



Vue de face au 1/100ème

Plan modèle  
d'une Structure Photovoltaïque

Caractéristiques d'une structure  
photovoltaïque :

Hauteur de 2.08m

Longueur de 10.70m

Largeur de 6.29m x2

Largeur projetée au sol de 6.21m

Largeur projetée totale au sol de  
12.42m

Inclinaison de 10 degrés des panneaux  
photovoltaïques

Terrain naturel compris entre  
+97m et +103m NGG

Echelle 1/100



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Plan modèle**  
**du poste de livraison**

**Légende**

**Caractéristiques du PDL :**

Surface de plancher de 21.12 m<sup>2</sup>  
Longueur de 9.20 m  
Largeur de 2.60 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère RAL 6025  
Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Structure en bois de protection avec toiture en toile ondulée  
Longueur de 10.40m  
Largeur de 3.80 m

Terrain naturel : +100m NGG  
Acrotère : +103.30m NGG

**Echelle 1/50**

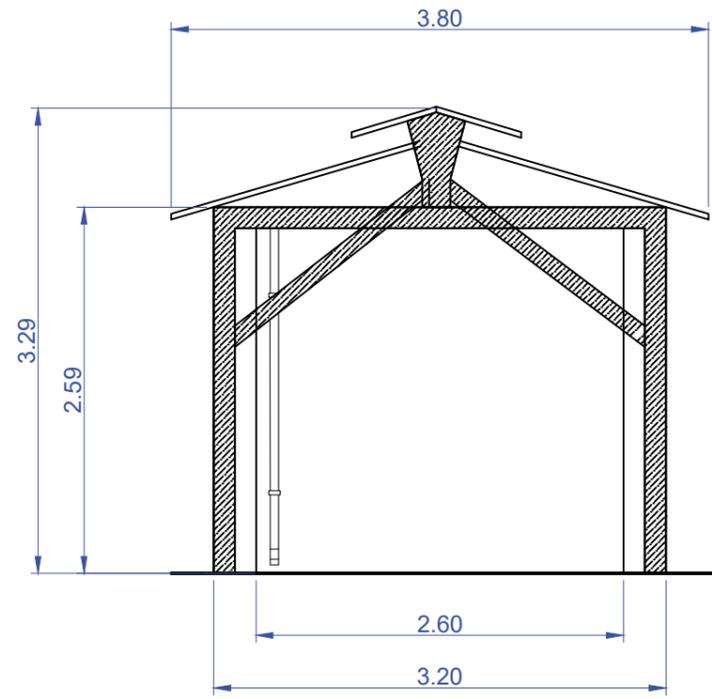


**Architecte**

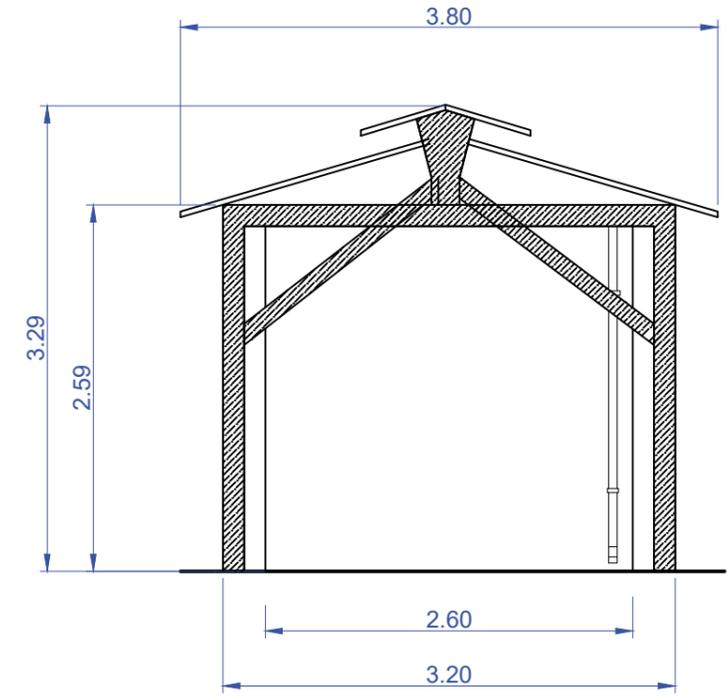
**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



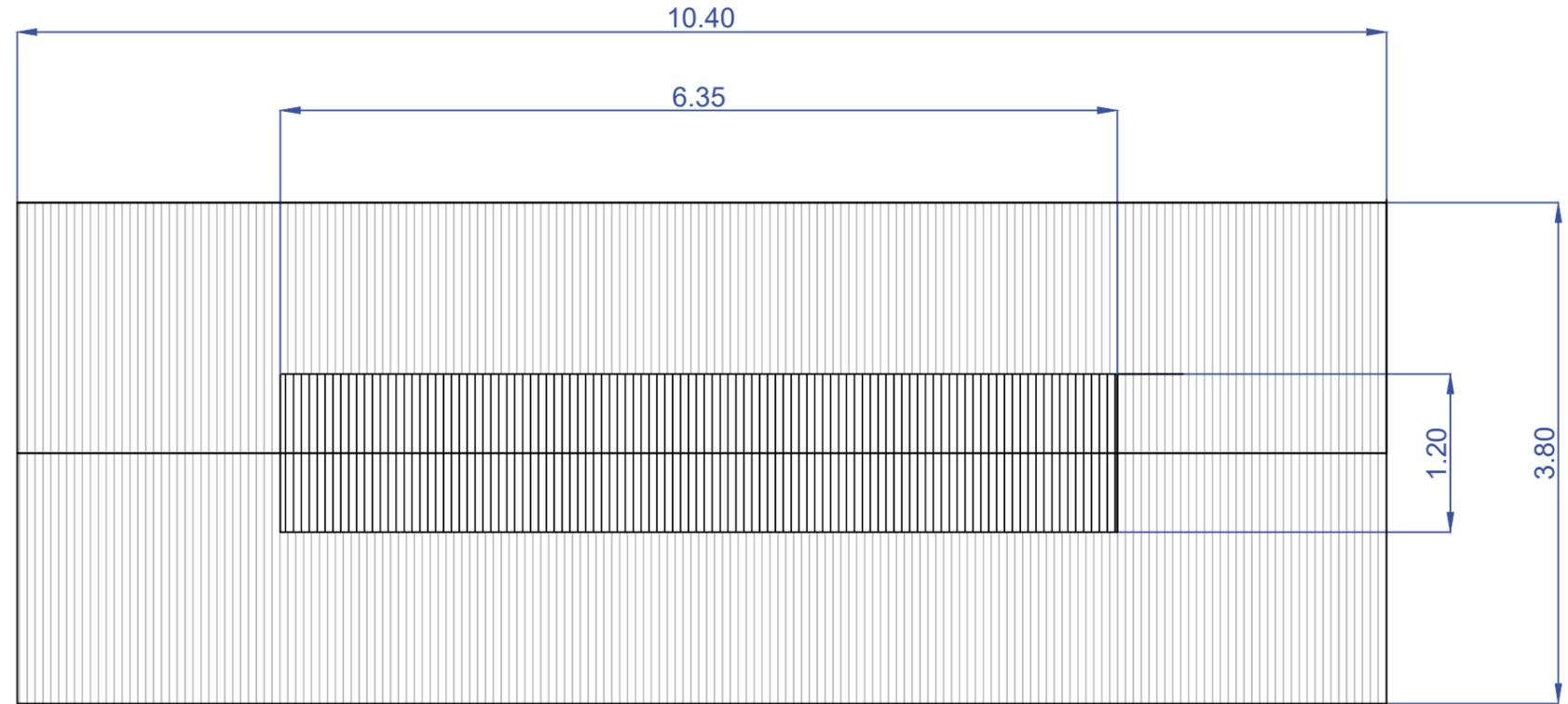
**EDF Renouvelables France**  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier



**Façade Nord**



**Façade Sud**



**Plan de toiture du poste de livraison**

Plan modèle  
du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

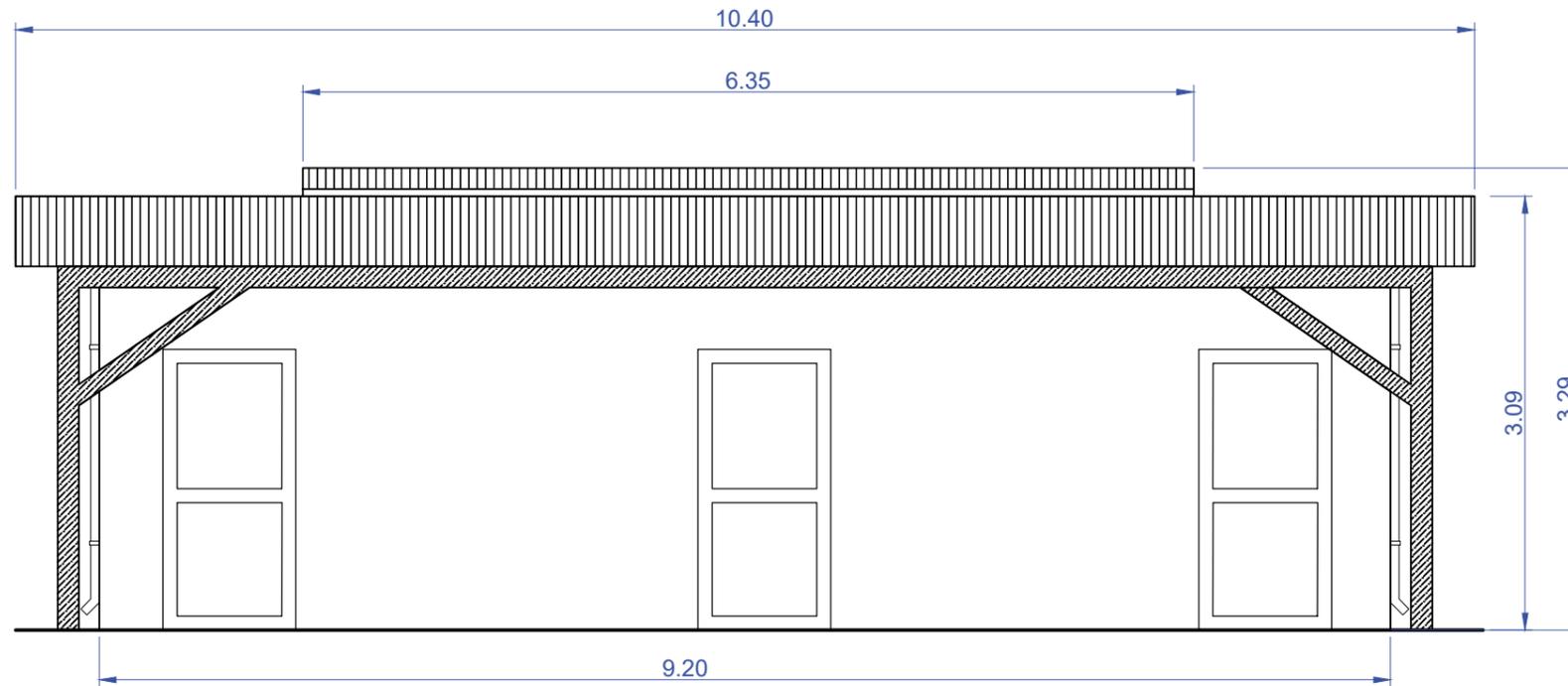
Surface de plancher de 21.12 m<sup>2</sup>  
Longueur de 9.20 m  
Largeur de 2.60 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère  
RAL 6025  
Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

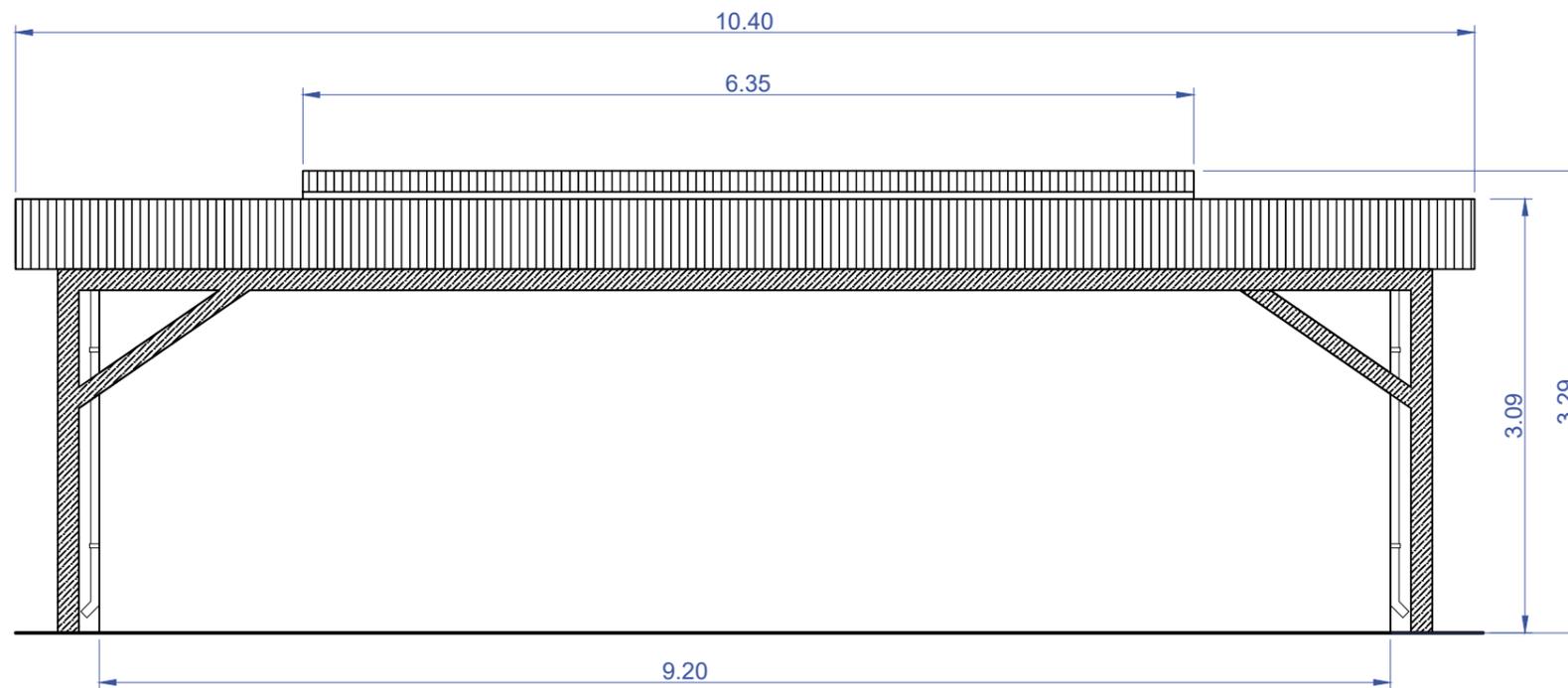
Structure en bois de protection avec  
toiture en toile ondulée  
Longueur de 10.40 m  
Largeur de 3.80 m

Terrain naturel : +100m NGG  
Acrotère : +103.30m NGG

Echelle 1/50



Façade Ouest



Façade Est

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Demande de Permis de Construire**  
**SAS Centrale Photovoltaïque**  
**de Maripasoula 2**  
**Commune de Maripasoula**

**Façades**  
**du poste de transformation**

Caractéristiques du PTR :

Surface dalle béton : 18.18 m<sup>2</sup>  
 Hauteur de 2.96 m  
 Longueur de 9.42 m  
 Largeur de 1.93 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère  
 RAL 6025

Terrain naturel : +100m NGG  
 Acrotère : +103.20m NGG

**Echelle 1/100**



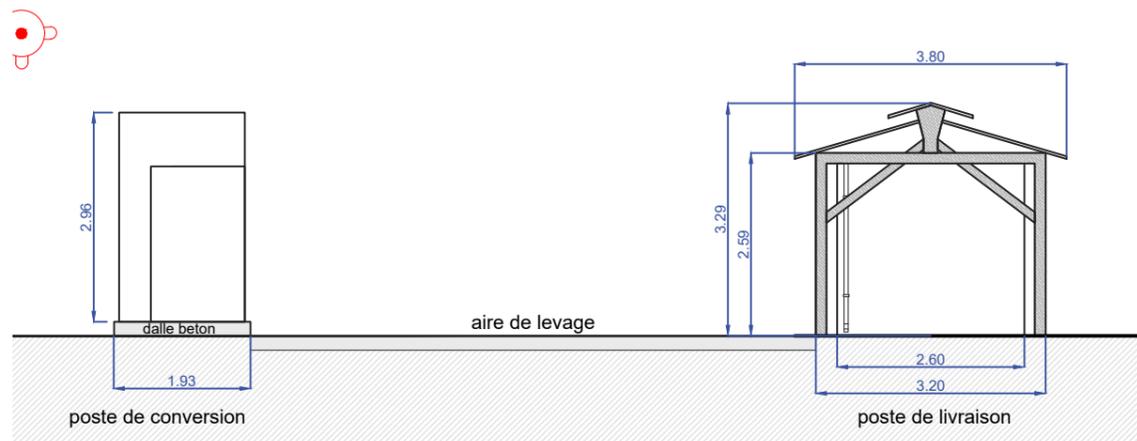
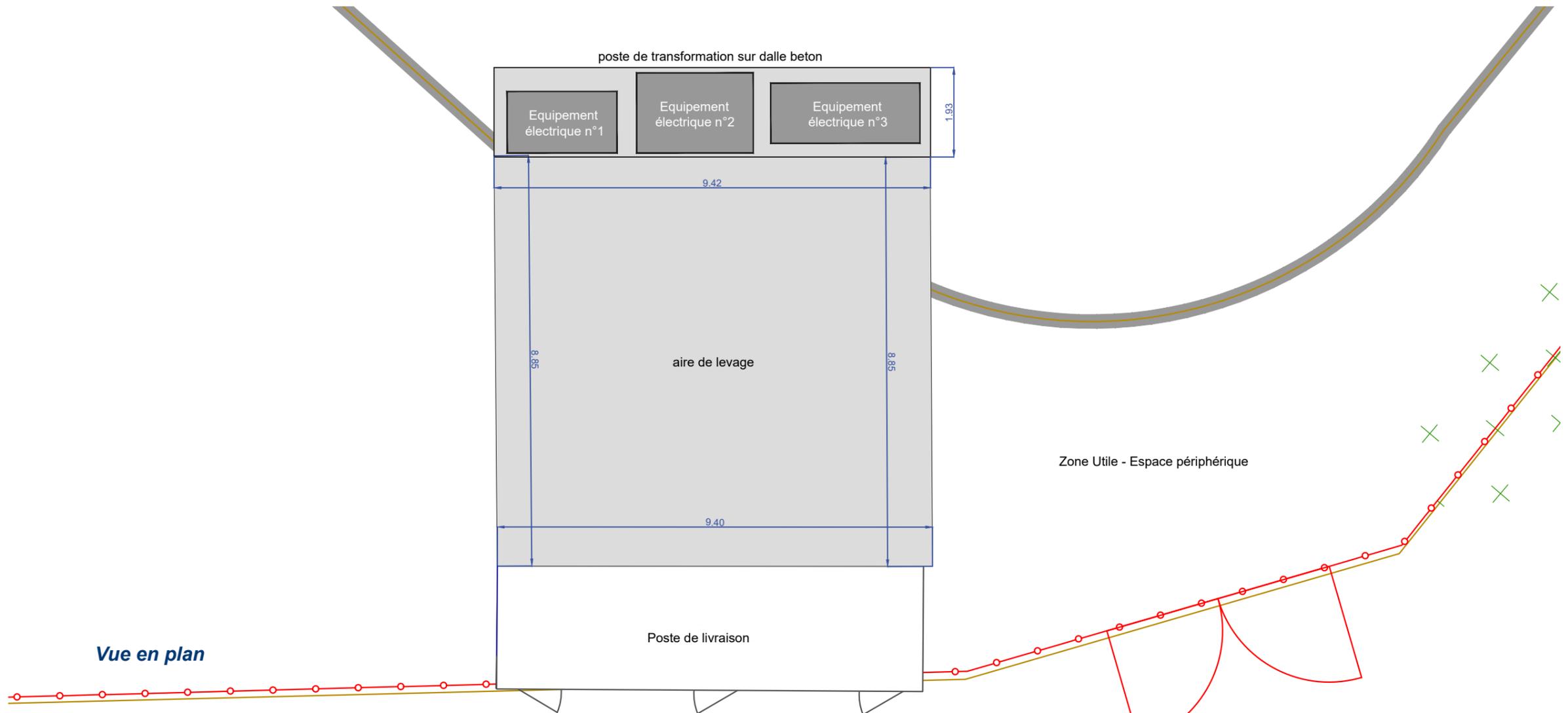
**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

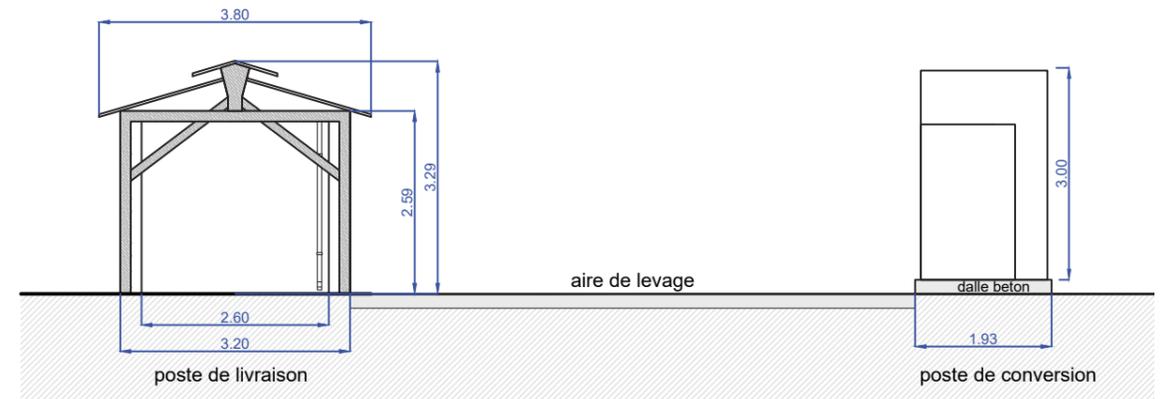
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
 SARL au capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



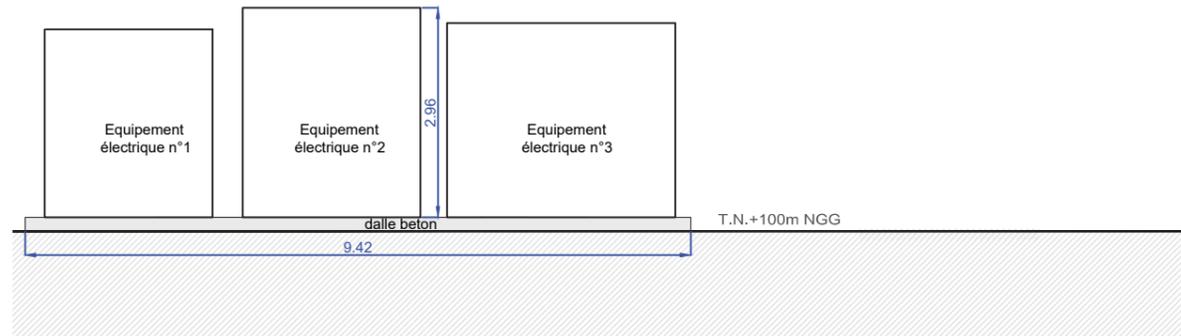
**EDF Renouvelables France**  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



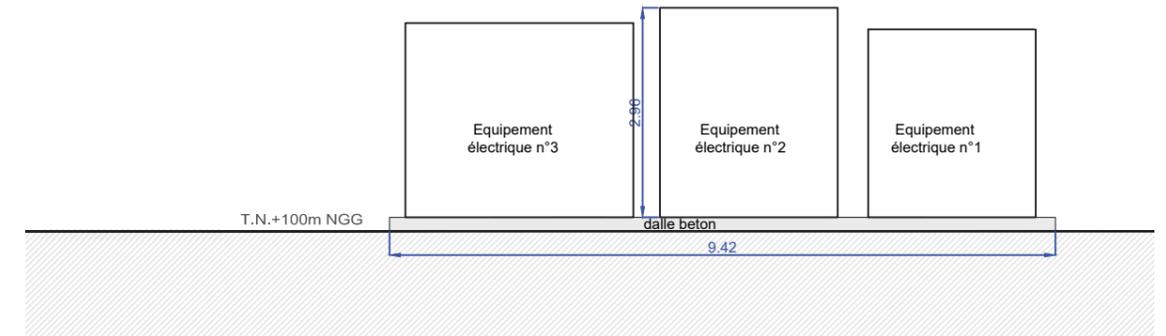
**Façade Nord du poste de conversion et du poste de livraison**



**Façade Sud du poste de conversion et du poste de livraison**



**Façade Est**



**Façade Ouest**

Plan modèle  
 du container de stockage

Légende

Caractéristiques du Container  
 de stockage :

Surface de plancher de 14.78 m<sup>2</sup>  
 Hauteur de 2,60 m  
 Longueur de 6,06 m  
 Largeur de 2,44 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère  
 RAL 6025  
 Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Terrain naturel : +98m NGF  
 Acrotère : +100,80m NGF

Echelle 1/50

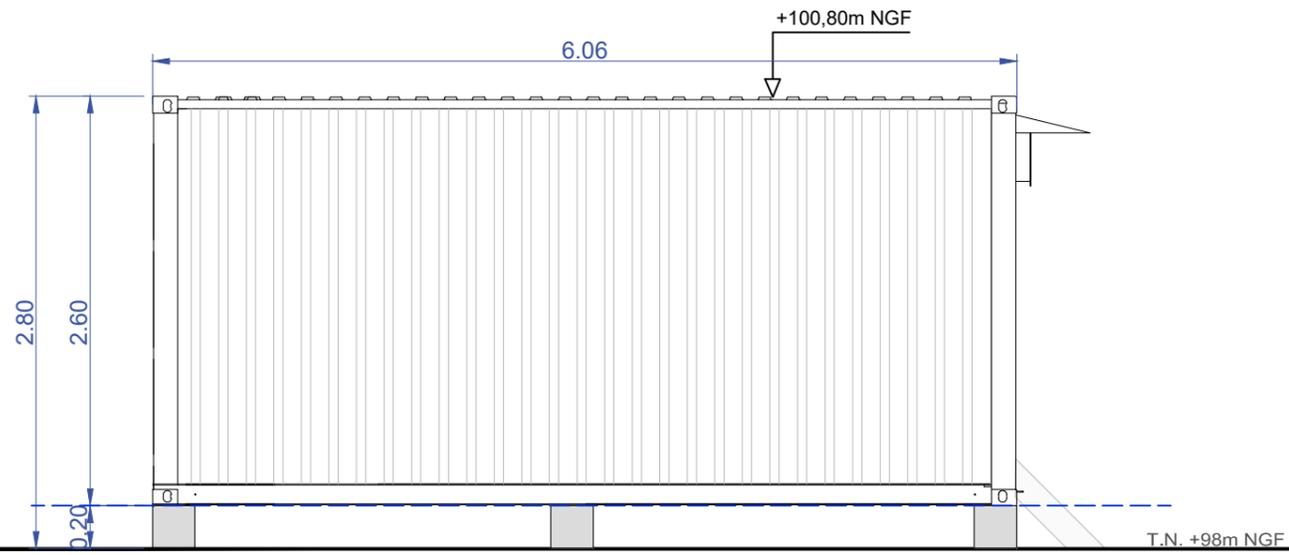


Architecte

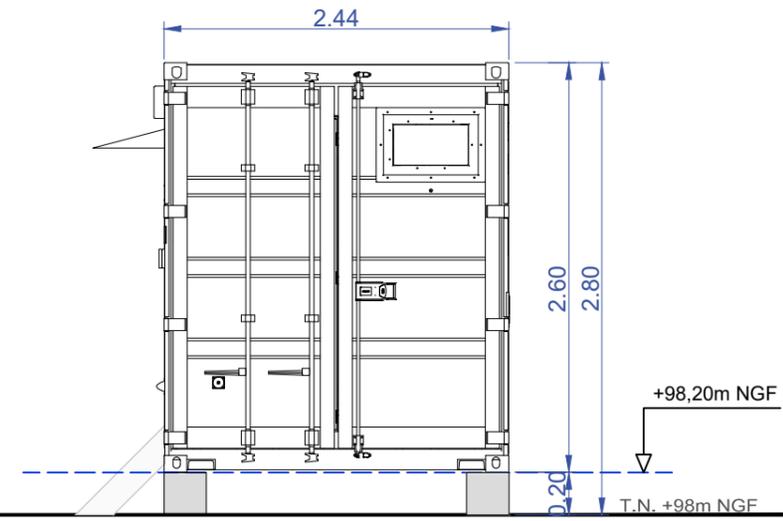
**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



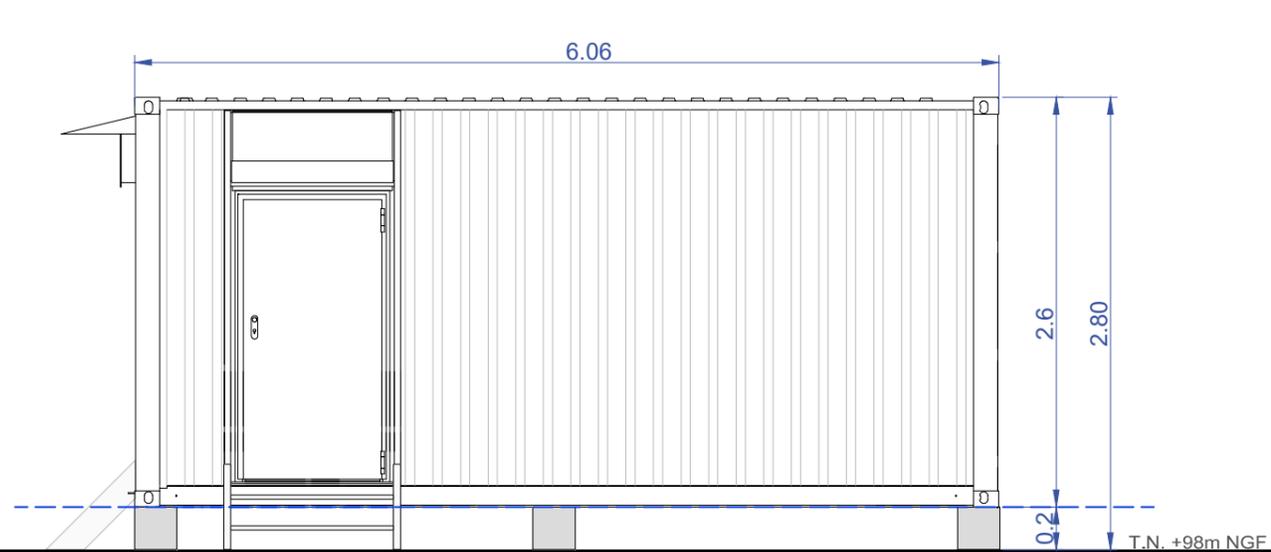
EDF Renouvelables France  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



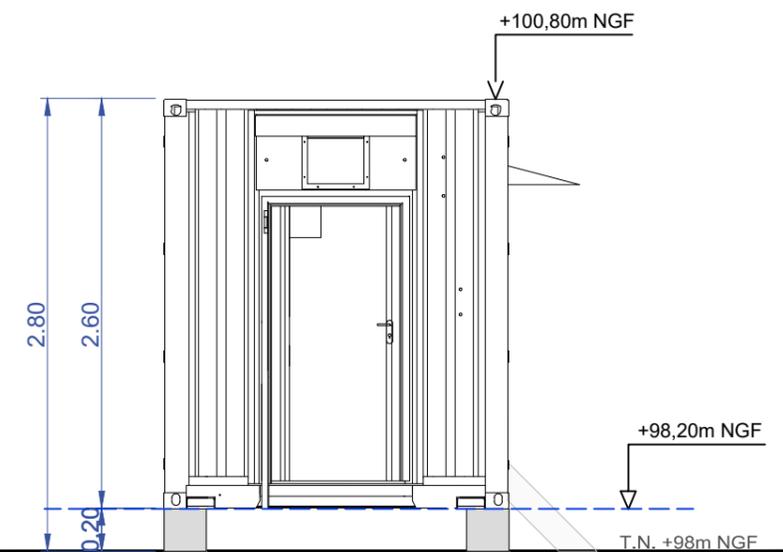
Façade Nord



Façade Est



Façade Sud



Façade Ouest

**Plan modèle**  
**de la clôture et d'un portail**

**Légende**

**Caractéristiques de la clôture :**  
Clôture rigide grillagée à maille soudée  
Hauteur hors sol 2m  
Maille 10cmx10cm  
Grillage et poteau couleur  
Vert Fougère RAL 6025  
Bas de clôture surélevé de 10cm

 Clôture

**Caractéristiques du portail d'accès :**

Portail pivotant à 2 vantaux  
Longueur 5m  
1 vantail de 3m et 1 vantail de 2m  
Hauteur 2m  
Vert Fougère RAL 6025

**Echelle 1/50**



**Echelle 1/1000**

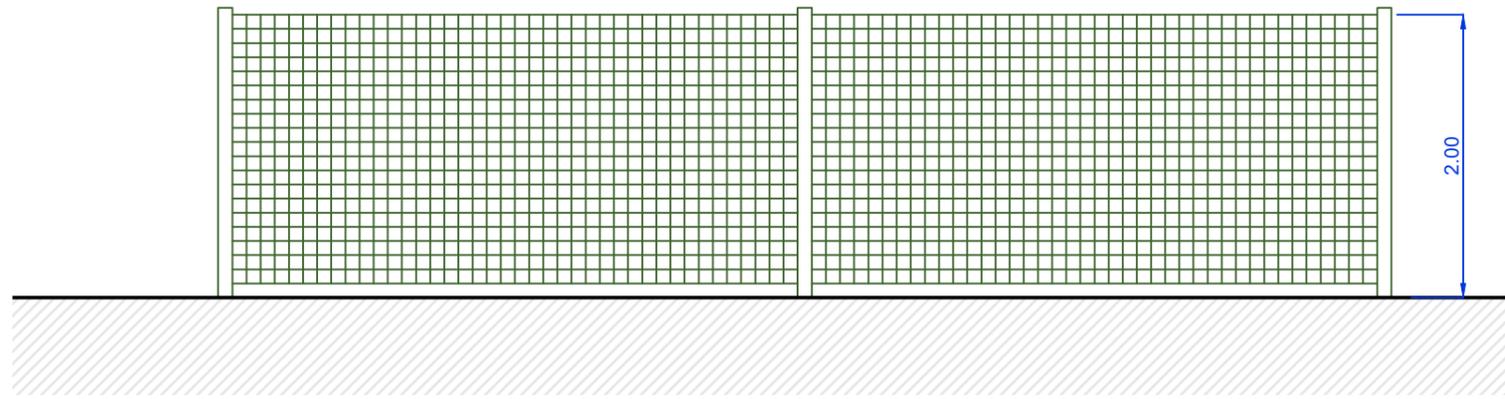


**Architecte**

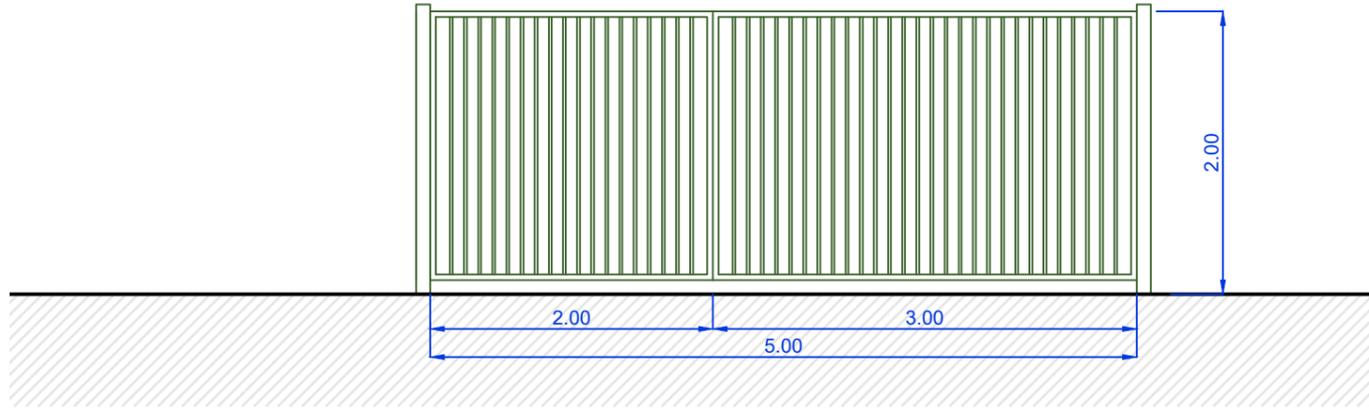
**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier



**Elevation de la clôture au 1/50ème**



**Elevation d'un portail au 1/50ème**



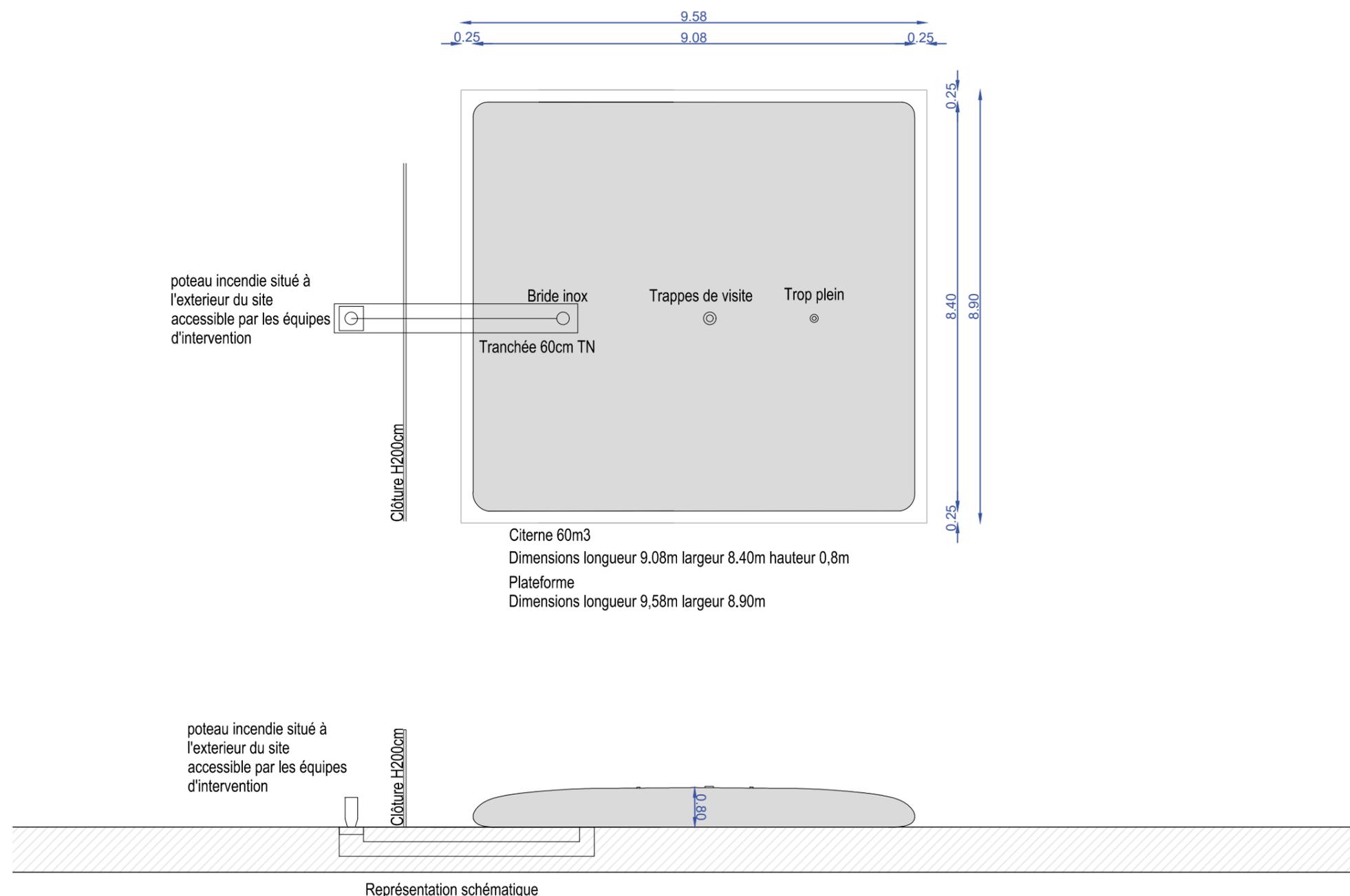
**Localisation des clôtures au 1/1000ème**

Plan modèle  
 d'une citerne

Caractéristiques d'une citerne :

- Citerne souple de 60m<sup>3</sup>
- Hauteur hors sol : 0.8m
- Dimensions : 9.08m de longueur et 8.40m de largeur
- Poteau incendie d'aspiration accessible depuis l'extérieur du site

Echelle 1/100



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
 SARL au Capital de 16500€  
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
 966 Avenue Raymond Dugrand  
 CS 66014  
 34060 Montpellier



# ***PC6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement***

## *Contenu*

- Plan de localisation des points de vue des photomontages*
- Photomontage aérien*
- Photomontages*

## *Architecte*

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Plan de localisation**  
**des points de vue**  
**des photomontages**

**Légende**



Emprise clôturée  
du projet



Localisation des points de vue

**Echelle 1/5000**



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

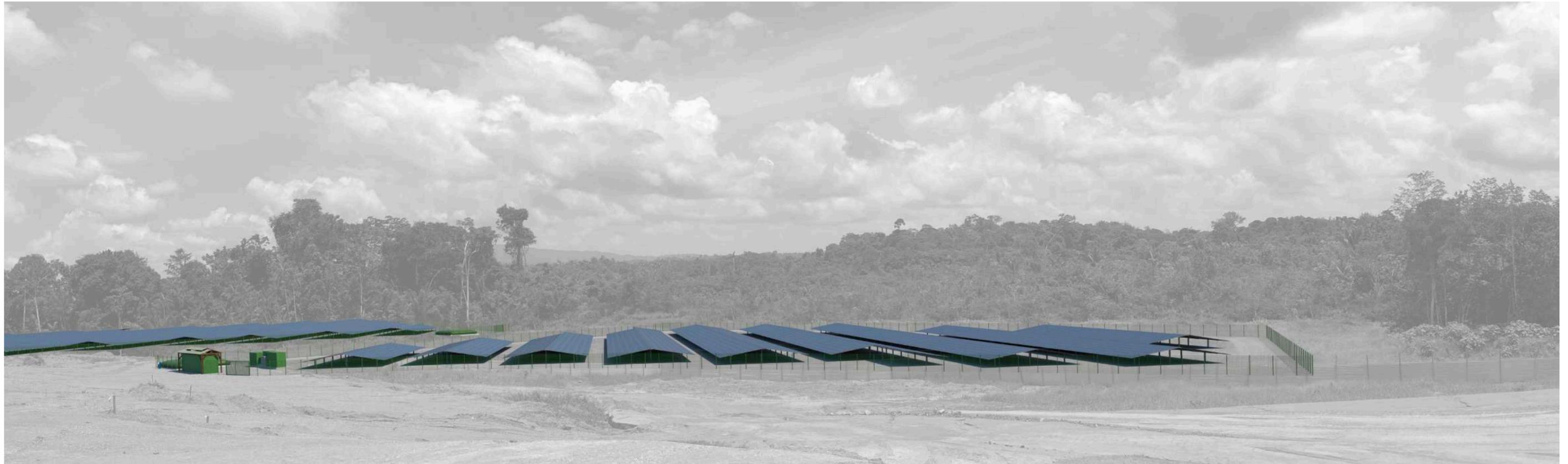


EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier





Photomontage aérien  
vue depuis le ciel



Photomontage n°1 (simulation 3D sans les masques liés au relief et à la végétation) - Localisation du projet  
Vue depuis le futur lycée



Photomontage n°1 en situation réelle  
Vue depuis le futur lycée



*Photomontage n°2 (simulation 3D sans les masques liés au relief et à la végétation) - Localisation du projet  
Vue depuis les habitations au nord du site*



*Photomontage n°2 en situation réelle*  
*Vue depuis les habitations au nord du site*



Photomontage n°3 (simulation 3D sans les masques liés au relief et à la végétation) - Localisation du projet  
Vue depuis la piste Maripasoula Papaïchton



Photomontage n°3 en situation réelle (projet non visible depuis ce point de vue)  
Vue depuis la piste Maripasoula Papaïchton



Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Photographie

# *PC7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche*

Architecte

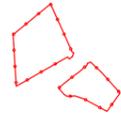
**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Plan de localisation**  
**du point de vue**  
**photographique**

**Légende**



Emprise clôturée  
du projet



Localisation des points de vue

**Echelle 1/5000**

0m 50m 100m 150m 200m



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF Renouvelables France**  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier





Point de vue n°1  
Vue depuis le futur lycée



**Contenu**

- *Plan de localisation des points de vue photographiques*
- *Photographie aérienne*
- *Panoramiques*

# ***PC8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain***

**Architecte**

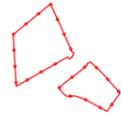
**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier

**Plan de localisation**  
**des points de vue**  
**photographiques**

**Légende**



Emprise clôturée  
du projet



Localisation des points de vue

**Echelle 1/5000**

0m 50m 100m 150m 200m



**Architecte**

**I'M IN ARCHITECTURE**

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renewables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier





Photographie aérienne  
vue depuis le ciel



Point de vue n°2  
Vue depuis les habitations au nord du site



Point de vue n°3  
Vue depuis la piste Maripasoula Papaïchton



Contenu

***PC11 - Etude d'impact  
(voir document joint à la demande  
de permis de construire)***

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SARL au Capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



**EDF**  
renouvelables  
EDF Renouvelables France  
966 Avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier